

Procès-Verbal du
Conseil Municipal
Jeudi 06 Avril 2023

Par suite d'une convocation en date du 31 mars 2023, les membres du Conseil Municipal de BEAUZAC (Haute-Loire) se sont réunis en Mairie de BEAUZAC, en séance publique, le six avril deux mil vingt-trois à vingt heures sous la présidence de M. Jean-Pierre MONCHER, Maire.

Présents : Jean-Pierre MONCHER, Séraphin STEVE, Lucienne FAURE-SATRE, Stéphane OLLIER, Josiane GIRAUD, Jean-François CHAMPEIX, Céline CHAUMARAT épouse LAMBERT, Audrey MARTINS épouse GORY, Béatrice GALLOT, Jean-Paul GODON, Catherine MARÇAIS-VERNAY, Christophe PALHIER, Séverine COUDERT, André PEYRAGROSSE, Martine CHOUVELON, Rémi RICHARD, Cécile MASCLET, Jeanine GESSEN, Marc MILLION, Blandine PRORIOLO et Christian CHOTIN, Conseillers Municipaux

Blandine PRORIOLO (Arrivée à 21h43/ n'a pas pris part au vote de la délibération n°2023-02-001 et avait donné procuration à Jeanine GESSEN pour ce vote)

Absents : Philippe GOMMET et Françoise VEYRRIER

Procurations : Philippe GOMMET : procuration à Rémi RICHARD
Françoise VEYRRIER : procuration à Séraphin STEVE

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément à l'article L.2121-7 du CGCT.

Céline CHAUMARAT épouse LAMBERT a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.



1°- DECISIONS DU MAIRE

2°- AFFAIRES FINANCIÈRES

- 2.1 Approbation du Compte de Gestion – Exercice 2022 – Budget Principal et Budgets Annexes
- 2.2 Approbation du Compte Administratif - Exercice 2022 – Budget Principal et Budgets Annexes
- 2.3 Affectation des résultats des budgets
- 2.4 Clôture du Budget Annexe-Lotissement Chabanou 5
- 2.5 Vote des Budgets Primitifs - Exercice 2023
- 2.6 Vote des taux d'imposition
- 2.7 Vote des subventions communales 2023
- 2.8 Sollicitation de subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Département- Travaux de pose de systèmes de comptage et de télégestion
- 2.9 Demandes gracieuses de dégrèvements de factures d'eau
- 2.10 Modalités de remboursement de l'avance du Budget Caveaux au Budget de la Commune
- 2.11 Modification de l'avance remboursable en subvention du Budget Commune au Budget Pôle Médical

3°- AFFAIRES GÉNÉRALES – PERSONNEL COMMUNAL

- 3.1. Renouvellement de la convention de mission d'assistance technique-Service Eau et Assainissement
- 3.2. Modification de la grille des emplois communaux

4°- PATRIMOINE COMMUNAL

- 4.1. Attribution du marché public-Acquisition d'un tracteur et d'équipements multiples
- 4.2. Approbation de la signature d'avenants - Travaux de création d'une Maison France Services
- 4.3. Cession de terrains communaux- ZA de Pirolles

5°- VIE SCOLAIRE

- 5.1. Subvention de fonctionnement pour l'Ecole Privée Saint-Joseph

6°- QUESTIONS DIVERSES

A Beauzac, le 31 mars 2023

Le Maire,

Jean-Pierre MONCHER



Jean-Pierre MONCHER : « est-ce que vous avez tous pu voir le PV du conseil du 02/02/2023, il a été mis sur le drive à midi. Je l'ai envoyé par mail à midi, alors Christian je te l'ai envoyé. »

Christian CHOTIN : « oui, mais l'après-midi j'avais une réunion jusqu'à ce soir. »

Jean-Pierre MONCHER : « tu ne l'as pas vu ? »

Christian CHOTIN : « non. »

Jean-Pierre MONCHER : « alors j'ai quelques exemplaires si des gens en veulent. Alors on a retranscrit mot pour mot ce qui avait été dit pour ceux qui ont pu l'étudier. Quelqu'un en veut ? c'est bon ? ok. Est-ce qu'il y a des remarques ? des observations ? »

Jeanine GESSEN : « oui, j'ai une petite remarque ; dans les absents, tu as marqué Jean-François, c'est dommage. Même s'il n'était pas là au début, il était quand même un peu là, quand même. »

Jean-Pierre MONCHER : « alors on n'a pas de case retard mais on va le modifier. On essaiera de faire la même chose pour Blandine. »

Jeanine GESSEN : « et la deuxième petite remarque, si je peux me permettre, c'était qu'on avait parlé du trombinoscope et on ne l'a toujours pas. Vous allez dire, vraiment elle insiste mais voilà, c'est l'occasion de le dire. Et ce trombinoscope avec les photos. »

Jean-Pierre MONCHER : « on en a reparlé tout à l'heure, parce que je savais que tu allais nous le demander ce soir Christian. »

Audrey GORY : « il y a une autorisation de droit à l'image qui partira avec les prochains bulletins de salaire des agents. Il faut qu'ils signent et après s'ils ne veulent pas signer, c'est leur droit. Mais en attendant, il y a quand même l'organigramme sur le site de la Mairie. »

Jeanine GESSEN : « oui, oui je suis d'accord. Mais en fait, maintenant le nom je suis incapable de le mettre sur certains visages. »

Audrey GORY : « je comprends. »

Jean-Pierre MONCHER : « c'est dans les tuyaux, ça arrive enfin. Vous allez voir ça va être beau. Ok, c'est tout bon ? Alors vote du PV : est-ce qu'il y a des abstentions ? Des votes contre ? Ok merci. Alors une petite modification au niveau de l'ordre du jour, on va supprimer le point 2.11 ; Dans l'attente de nouveaux éléments de la Trésorerie, on a besoin de quelques précisions donc ce sera reporté à un conseil ultérieur. Autre info avant le vote des budgets primitifs, il y a Stéphane OLLIER qui nous fera un petit point aussi sur l'attribution des subventions scolaires pour l'école privée, pour les élèves. »

Jeanine GESSEN : « Jean-Pierre, je viens d'avoir un appel de Blandine qui part du Puy et elle dit qu'elle a envoyé un mail pour me donner un pouvoir. Apparemment elle doit avoir plus de retard que prévu. »

Jean-Pierre MONCHER : « d'accord, elle l'a envoyé sur quelle boîte ? Si elle peut me l'envoyer, comme ça on l'aura en direct. Normalement c'est après le vote du PV donc on ne peut pas le prendre en compte mais on le prendra en compte. Voilà, donc son vote sera compté, tu auras son pouvoir. »

Jeanine GESSEN : « mais je lui envoie un message ? »

Jean-Pierre MONCHER : « mais qu'elle l'envoie un message »

Jeanine GESSEN : « sur ta boîte mail « gmail » ? »

Jean-Pierre MONCHER : « oui. Ok merci »

Jeanine GESSEN : « excuse-moi »

Jean-Pierre MONCHER : « non mais il n'y a pas de souci. Autre info, bonne nouvelle, il n'y a pas de décision du Maire ; je plaisante mais c'est vrai. »

1° DECISIONS DU MAIRE

2° - AFFAIRES FINANCIERES

Délibération N°2023-02-001

Approbation du Compte de Gestion – Exercice 2022 – Budget Principal et Budgets Annexes

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

POUR : 23 dont 3 procurations - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé du Budget Principal et des Budgets Annexes, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération N°2023-02-002

Approbation du Compte Administratif – Exercice 2022 – Budget Principal et Budgets Annexes

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Séraphin STEVE**, Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur **Jean-Pierre MONCHER**, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir approuvé les Comptes de Gestion du Receveur Municipal ;

- **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite des comptes administratifs 2022 pour le Budget Principal et les Budgets Annexes, lesquels peuvent se résumer ainsi ;

1° - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - COMMUNE						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		356 131,55 €		202 747,25 €	- €	558 878,80 €
Résultat de l'exercice	1 510 195,37 €	1 028 762,51 €	2 145 718,47 €	2 426 236,75 €	3 655 913,84 €	3 454 999,26 €
TOTAUX	1 510 195,37 €	1 384 894,06 €	2 145 718,47 €	2 628 984,00 €	3 655 913,84 €	4 013 878,06 €
Résultat de clôture	125 301,31 €			483 265,53 €	125 301,31 €	483 265,53 €
Restes à Réaliser	2 602 270,36 €	2 330 180,50 €			2 602 270,36 €	2 330 180,50 €
TOTAUX CUMULES	2 727 571,67 €	2 330 180,50 €		483 265,53 €	2 727 571,67 €	2 813 446,03 €
RESULTAT DEFINITIF	397 391,17 €			483 265,53 €		85 874,36 €

2° - BUDGET ANNEXE « SERVICE DE L'EAU »

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - EAU						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		183 461,71 €		68 936,42 €	0,00 €	252 398,13 €
Résultat de l'exercice	206 144,49 €	111 825,47 €	566 843,45 €	635 965,38 €	772 987,94 €	747 790,85 €
TOTAUX	206 144,49 €	295 287,18 €	566 843,45 €	704 901,80 €	772 987,94 €	1 000 188,98 €
Résultat de clôture		89 142,69 €		138 058,35 €	0,00 €	227 201,04 €
Restes à Réaliser	192 408,59 €	72 460,00 €			192 408,59 €	72 460,00 €
TOTAUX CUMULES	192 408,59 €	161 602,69 €		138 058,35 €	192 408,59 €	299 661,04 €
RESULTAT DEFINITIF	30 805,90 €			138 058,35 €		107 252,45 €

3° - BUDGET ANNEXE – « SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT »

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - ASSAINISSEMENT						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		87 905,99 €		139 914,66 €	0,00 €	227 820,65 €
Résultat de l'exercice	160 816,65 €	111 171,00 €	243 516,27 €	278 945,88 €	404 332,92 €	390 116,88 €
TOTAUX	160 816,65 €	199 076,99 €	243 516,27 €	418 860,54 €	404 332,92 €	617 937,53 €
Résultat de clôture		38 260,34 €		175 344,27 €	0,00 €	213 604,61 €
Restes à Réaliser	135 974,40 €	59 823,00 €			135 974,40 €	59 823,00 €
TOTAUX CUMULES	135 974,40 €	98 083,34 €		175 344,27 €	135 974,40 €	273 427,61 €
RESULTAT DEFINITIF	37 891,06 €			175 344,27 €		137 453,21 €

4° - BUDGET ANNEXE « MULTIPLE RURAL »

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - MULTIPLE RURAL						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		- €		21 557,86 €		21 557,86 €
Résultat de l'exercice	3 310,12 €	- €	2 469,44 €	7 494,48 €	5 779,56 €	7 494,48 €
TOTAUX	3 310,12 €	- €	2 469,44 €	29 052,34 €	5 779,56 €	29 052,34 €
Résultat de clôture	3 310,12 €			26 582,90 €	3 310,12 €	26 582,90 €
Restes à Réaliser						
TOTAUX CUMULES	3 310,12 €	- €		26 582,90 €	3 310,12 €	26 582,90 €
RESULTAT DEFINITIF	3 310,12 €			26 582,90 €		23 272,78 €

5° - BUDGET ANNEXE « CONSTRUCTION DE CAVEAUX »

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - CAVEAUX						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
résultat reporté		3 958,04 €		0,30 €	0,00 €	3 958,34 €
résultat de l'exercice	47 111,50 €	51 931,80 €	51 931,80 €	51 932,10 €	99 043,30 €	103 863,90 €
TOTAUX	47 111,50 €	55 889,84 €	51 931,80 €	51 932,40 €	99 043,30 €	107 822,24 €
résultat de clôture		8 778,34 €		0,60 €		8 778,94 €
Restes à Réaliser						0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	8 778,34 €	0,00 €	0,60 €	0,00 €	8 778,94 €
RESULTAT DEFINITIF		8 778,34 €		0,60 €		8 778,94 €

6° - BUDGET ANNEXE « POLE MEDICAL »

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - POLE MEDICAL						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
résultat reporté	0,00 €	21 117,73 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 117,73 €
résultat de l'exercice	66 658,39 €	69 013,61 €	51 278,63 €	70 727,61 €	117 937,02 €	139 741,22 €
TOTAUX	66 658,39 €	90 131,34 €	51 278,63 €	70 727,61 €	117 937,02 €	160 858,95 €
résultat de clôture		23 472,95 €		19 448,98 €	0,00 €	42 921,93 €
Restes à Réaliser	390 343,46 €	53 500,00 €			390 343,46 €	53 500,00 €
TOTAUX CUMULES	390 343,46 €	76 972,95 €		19 448,98 €	390 343,46 €	96 421,93 €
RESULTAT DEFINITIF	313 370,51 €			19 448,98 €	293 921,53 €	

7° - BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT CHABANOU 5 »

COMPTE ADMINISTRATIF 2022- LOTISSEMENT CHABANOU 5						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		18 808,88 €		- €		18 808,88 €
Résultat de l'exercice	413 764,92 €	394 956,04 €	427 530,25 €	530 431,57 €	841 295,17 €	925 387,61 €
TOTAUX	413 764,92 €	413 764,92 €	427 530,25 €	530 431,57 €	841 295,17 €	944 196,49 €
Résultat de clôture		- €		102 901,32 €		102 901,32 €
Restes à Réaliser		- €				- €
TOTAUX CUMULES	- €	- €		102 901,32 €	- €	102 901,32 €
RESULTAT DEFINITIF		- €				102 901,32 €

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **et hors la présence de Monsieur le Maire**

POUR : 22 dont 2 procurations - **CONTRE :** 0 - **ABSTENTION :** 0

2° - **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4° - **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération N°2023-02-003

Affectation des résultats d'exploitation du Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget Principal

- Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 au cours de cette même séance.
- Considérant l'état des restes à réaliser du Budget Principal.
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du Budget Général,
- Constatant que le compte administratif du Budget Général à la clôture de l'exercice budgétaire 2022 fait apparaître :
 - un excédent d'exploitation cumulé d'un montant de **483 265,53 €**

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET COMMUNE 2023	
DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER AU BP 2023	
Résultat de l'exercice 2022 - Budget Commune	
Excédent	280 518,28 €
Déficit	
Report des résultats antérieurs - Budget Commune	
Excédent	202 747,25 €
Déficit	/
RESULTAT CUMULE -TOTAL RESULTAT A AFFECTER	483 265,53 €
AFFECTATION DU RESULTAT 2022	
Pour mémoire autofinancement prévu au BP 2022- compte 021/023	453 313,86 €
Affectation en Report à nouveau au compte 002 au BP 2023	0,00 €
Affectation en Virement à la section d'investissement au compte 1068 du BP 2023	483 265,53 €

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

POUR : 23 dont 2 procurations - **CONTRE** : 0 - **ABSTENTION** : 0

Délibération N°2023-02-004

Affectation des résultats d'exploitation du Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget annexe du Service de l'Eau

- Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 au cours de cette même séance.
- Considérant l'état des restes à réaliser.
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent d'exploitation cumulé d'un montant de **138 058,35 €**

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET EAU 2023		
DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER AU BP 2023		
Résultat de l'exercice 2022		
	Excédent	69 121,93 €
	Déficit	
Report des résultats antérieurs		
	Excédent	68 936,42 €
	Déficit	/
	RESULTAT CUMULE -TOTAL RESULTAT A AFFECTER	138 058,35 €
AFFECTATION DU RESULTAT 2022		
	Pour mémoire autofinancement prévu au BP 2022 - compte 021/023	28 725,14 €
	Affectation en Report à nouveau compte 002 au BP 2023	107 058,35 €
	Affectation en Virement à la section d'investissement au compte 1068 du BP 2023	31 000,00 €

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

POUR : 23 dont 2 procurations - **CONTRE** : 0 - **ABSTENTION** : 0

Délibération N°2023-02-005

Affectation des résultats d'exploitation du Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget annexe du Service de l'Assainissement
--

- Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 au cours de cette même séance.
- Considérant l'état des restes à réaliser.
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent d'exploitation cumulé d'un montant de **175 344,27 €**

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ASSAINISSEMENT 2023		
DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER AU BP 2023		
Résultat de l'exercice 2022		
	Excédent	35 429,61 €
	Déficit	
Report des résultats antérieurs		
	Excédent	139 914,66 €
	Déficit	/
	RESULTAT CUMULE -TOTAL RESULTAT A AFFECTER	175 344,27 €
AFFECTATION DU RESULTAT 2022		
	Pour mémoire autofinancement prévu au BP 2022- compte 021/023	203 234,54 €
	Affectation en Report à nouveau au compte 002 au BP 2023	137 344,27 €
	Affectation en Virement à la section d'investissement au compte 1068 du BP 2023	38 000,00 €

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

POUR : 23 dont 2 procurations - **CONTRE** : 0 - **ABSTENTION** : 0

Affectation des résultats d'exploitation du Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget Annexe du Multiple Rural

- Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 au cours de cette même séance,
- Considérant l'état des restes à réaliser,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent d'exploitation cumulé d'un montant de **26 582.90 €**

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET MULTIPLE RURAL 2023		
DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER AU BP 2023		
Résultat de l'exercice 2022		
Excédent		5 025,04 €
Déficit		/
Report des résultats antérieurs		
Excédent		21 557,86 €
Déficit		/
RESULTAT CUMULE -TOTAL RESULTAT A AFFECTER		26 582,90 €
AFFECTATION DU RESULTAT 2022		
Pour mémoire autofinancement prévu au BP 2022- compte 021/023		24 649,00 €
Affectation en Report à nouveau compte 002 au BP 2023		23 272,78 €
Affectation en Virement à la section d'investissement au compte 1068 du BP 2023		3 310,12 €

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

POUR : 23 dont 2 procurations - **CONTRE :** 0 - **ABSTENTION :** 0

Délibération N°2023-02-007

Affectation des résultats d'exploitation du Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget Annexe des Caveaux

- Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 au cours de cette même séance,
- Considérant l'état des restes à réaliser,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent d'exploitation cumulé d'un montant de **0,60 €**

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET CAVEAUX 2023		
DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER AU BP 2023		
Résultat de l'exercice 2022		
Excédent		0,30 €
Déficit		0,00 €
Report des résultats antérieurs		
Excédent		0,30 €
Déficit		0,00 €
RESULTAT CUMULE -TOTAL RESULTAT A AFFECTER		0,60 €
AFFECTATION DU RESULTAT 2022		
Pour mémoire autofinancement prévu au BP 2022 - compte 021/023		0,00 €
Affectation en Report à nouveau compte 002 au BP 2023		0,60 €
Affectation en Virement à la section d'investissement au compte 1068 du BP 2023		0,00 €

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

POUR : 23 dont 2 procurations - **CONTRE :** 0 - **ABSTENTION :** 0

**Affectation des résultats d'exploitation du Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget
Annexe du Pôle Médical**

- Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 au cours de cette même séance.
- Considérant l'état des restes à réaliser.
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent d'exploitation cumulé d'un montant de **19 448.98 €**

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET POLE MEDICAL 2023	
DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER AU BP 2023	
Résultat de l'exercice 2022	
Excédent	19 448,98 €
Déficit	
Report des résultats antérieurs	
Excédent	- €
Déficit	/
RESULTAT CUMULE -TOTAL RESULTAT A AFFECTER	19 448,98 €
AFFECTATION DU RESULTAT 2022	
Pour mémoire autofinancement prévu au BP 2022 - compte 021/023	13 428,58 €
Affectation en Report à nouveau compte 002 au BP 2023	0,00 €
Affectation en Virement à la section d'investissement au compte 1068 du BP 2023	19 448,98 €

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

POUR : 23 dont 2 procurations - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Jeanine GESSEN : « et la clôture du budget, c'est fin 2023 ? »

Séraphin STEVE : « on l'a eu après mais ce sera fin 2023 et on va le traiter sur le point 2.4 après les affectations justement de résultats. »

Délibération N°2023-02-009

**Affectation des résultats d'exploitation du Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget
Annexe du Lotissement Chabanou 5**

- Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 au cours de cette même séance.
- Considérant l'état des restes à réaliser.
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un résultat d'exploitation cumulé d'un montant de **102 901.32 €**

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET LOTISSEMENT CHABANOU 5 2023	
DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER AU BP 2023	
Résultat de l'exercice 2022	
Excédent	102 901,32 €
Déficit	0,00 €
Report des résultats antérieurs	
Excédent	- €
Déficit	0,00 €
RESULTAT CUMULE -TOTAL RESULTAT A AFFECTER	102 901,32 €
AFFECTATION DU RESULTAT 2022	
Affectation en Report à nouveau compte 002 au BP 2023	102 901,32 €
Affectation en Virement à la section d'investissement au compte 1068 du BP 2023	0,00 €

Dans une délibération suivante, il sera proposé au Conseil Municipal de voter la clôture du Budget annexe du Lotissement de Chabanou au 31/12/2023. Les résultats ont ainsi été repris dans un BP 2023 mais, le cas échéant, les résultats de clôture seront intégrés et repris au Budget Principal.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

POUR : 23 dont 2 procurations - **CONTRE :** 0 - **ABSTENTION :** 0

Délibération N°2023-02-010

Clôture du Budget Annexe Lotissement Chabanou 5

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 2019-01-012 en date du 18 janvier 2019, approuvant la création du Budget Annexe « Lotissement du Chabanou »,
- **Considérant** le fait que tous les terrains composant le lotissement ont été vendus au cours de l'année 2022,
- **Considérant** ainsi qu'il semble opportun de procéder à la clôture du Budget Annexe « Lotissement du Chabanou » au 31 décembre 2023.
- **Considérant** qu'afin de clôturer ce budget, le résultat excédentaire de ce budget annexe sera reversé au budget principal tels que cela sera repris dans les écritures budgétaires des BP 2023 des budgets concernés.

Il est précisé que le solde des honoraires de maîtrise d'œuvre dus à Mr Thierry MAGAUD, Architecte et à Mr Franck BEAULAIGUE, Ingénierie - Infrastructure et Environnement, pour un montant de 73,94 € TTC chacun, sera payé ultérieurement sur le Budget de la Commune,

Il est donc proposé au Conseil d'approuver la clôture du Budget Annexe « Lotissement du Chabanou » au 31 décembre 2023 et la reprise des résultats au Budget de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

POUR : 23 dont 2 procurations - **CONTRE :** 0 - **ABSTENTION :** 0

- **APPROUVE** la clôture du Budget Annexe « Lotissement du Chabanou » au 31 décembre 2023 et la reprise des résultats au Budget de la Commune.
- **CHARGE** le Maire d'en informer la Trésorerie, afin que soit sollicitée la suppression de l'immatriculation du Budget Annexe à l'Institut National des Etudes Statistiques.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour assurer le suivi et l'exécution de la présente délibération.

Délibération N°2023-02-011

Budget Primitif du Budget Commune – Exercice 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MONCHER, Maire,

- **APPROUVE**, à la majorité des membres présents, le BUDGET PRIMITIF 2023 de la Commune, à savoir :

POUR : 19 dont 2 procurations - **CONTRE :** 0 - **ABSTENTIONS :** 4

1 – POUR LA COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

. En dépenses, à la somme de : 2 532 000,00 €uros
. En recettes, à la somme de : 2 532 000,00 €uros

SECTION D'INVESTISSEMENT

. En dépenses, à la somme de : 3 900 000,00 €uros
. En recettes, à la somme de : 3 900 000,00 €uros

- **PRECISE** que le montant de la subvention communale versée au budget annexe du CCAS (26 000 €) et votée dans le cadre du vote du Budget Primitif 2023, pourra être ajusté à la baisse en fonction des besoins de financement de ce budget constaté en fin d'exercice.

Jean-Pierre MONCHER présente le tableau des indemnités des élus.

Puis, Jean-Pierre MONCHER : « ensuite Stéphane, s'il te plaît, si tu veux nous expliquer un petit peu, au niveau des subventions par élève de l'école privée, le fonctionnement rapidement. »

Stéphane OLLIER présente le point 5.1.

Jean-Pierre MONCHER : « voilà, ça c'était important de le voir parce qu'on va le retrouver au niveau du budget primitif 2023. Donc c'est pour ça qu'on voulait vous le présenter avant et on le votera plus tard. On continue avec le BP, Séraphin s'il te plaît »

Séraphin STEVE présente les Budgets Primitifs 2023

Jeanine GESSEN, (au sujet d'une éventuelle baisse de la dotation de compensation de la communauté de communes Marches du Velay Rochebaron suite au transfert de voirie à venir pour la zone de Pirolles) : « vous êtes sûrs qu'il va y avoir une baisse de la dotation ? »

Jean-Pierre MONCHER : « normalement oui. C'est ce que Xavier a dit, tu sais, mardi en conseil. »

Jeanine GESSEN : « oui mais bon. Il faudra regarder si la première fois, on avait vraiment eu une baisse de la dotation quand on a transféré la première partie de la voirie. »

Jean-Pierre MONCHER : « normalement c'est au kilomètre et suivant l'état de la voirie aussi, ça peut être impactant. »

Jeanine GESSEN : « je me questionne c'est tout. »

Jean-Pierre MONCHER : « je pense qu'il y en aura une parce que la route est à refaire, de toute manière. On leur donne une route qui est toute à refaire, donc bon voilà et ils la referont. »

Jeanine GESSEN : « oui, mais ils ne la referont pas toutes les années, tandis que nous, la baisse de la dotation on va la supporter chaque année. »

Jean-Pierre MONCHER : « oui mais elles sont refaites entre 8 et 12 ans. Il y a un cycle sur les routes. »

Jeanine GESSEN : « je suis d'accord mais bon... »

Séraphin STEVE : « Il faudra qu'on regarde justement s'il y avait eu un impact sur le premier transfert et si après il n'y en a pas eu et qu'aujourd'hui il vient à en avoir un c'est de voir qu'est-ce qui a été, entre guillemets, décidé entre temps qui viendrait justifier cet impact-là. »

Jean-Pierre MONCHER : « un transfert en décharge a forcément un impact, c'est logique. »

Séraphin STEVE : « et après est-ce que c'est pluriannuel ou est-ce que c'est seulement là, ce sera à voir... »

Jean-Pierre MONCHER : « mais par contre, pardon, juste pour rajouter : ce transfert nous permettra justement d'avoir une participation de la com-com sur les aménagements ou sur la RD qu'on n'aurait pas eu puisqu'actuellement la com-com n'a aucune route qui arrive sur la RD. »

Jeanine GESSEN : « si l'entrée, elle n'y était pas ? »

Jean-Pierre MONCHER : « ah non, elle n'était pas transférée toute cette route-là. »

Jeanine GESSEN : « il n'y avait pas un petit bout, là, qui allait jusqu'à la route des Artisans ? »

Jean-Pierre MONCHER : « non, non. Des bouts latéraux mais pas sur cet axe-là. »

Jeanine GESSEN : « ah d'accord. Ok. »

Jeanine GESSEN : « le réseau de chaleur aussi il est là ? »

Séraphin STEVE : « oui pas dans les restes à réaliser, il est dans le BP 2023 à hauteur de 54 000 €. Les 7 500€ par contre que tu vois juste avant, en fait on a 61 500€ c'est-à-dire, ce qui est le reste à réaliser 7 500€ qui étaient du photovoltaïque et 54 000€ là-dedans on intègre une quote-part sur le réseau de chaleur. Ce qui fait un cumulé total pour le BP 2023 à hauteur de 61 500€ »

Jean-Pierre MONCHER : « on devrait avoir un bon financement ADEME »

Cécile MASCLET : « tout à l'heure, tu parlais de l'aménagement de la RD. La Commune doit participer ? car c'est l'aménagement de la départementale... »

Séraphin STEVE : « alors, nous on doit participer à une certaine hauteur. Après, aujourd'hui on ne s'est pas rencontré. Je ne sais pas, Blandine si tu veux participer sur la question qui est posée. Tu seras peut-être mieux à même de pouvoir y spécifier les orientations.»

Cécile MASCLET : « ...et savoir comment on a fixé ce montant-là. »

Blandine PRORIOL : « en fait, globalement nous on a voté en Septembre, 300 000 € pour une première phase. Pourquoi en fait il y a différents financeurs sur un projet qui concerne une route départementale ? Parce que l'objectif d'une route départementale, c'est de relier deux centralités l'une à l'autre, c'est-à-dire Bas à Beauzac, par exemple, dans ce cas-là. Le seul truc, c'est qu'on était obligé de prendre en compte qu'on va desservir des hameaux de Beauzac. On va devoir gérer le tourne-à-gauche pour rentrer dans Pirolles, le tourne-à-gauche pour rentrer dans la zone d'activités. D'où du coup, la participation à la fois des communes et de la Communauté des communes. On va desservir les Préaux, la laiterie etc... C'est pour ça que c'est un projet, en fait, qui est à plusieurs financeurs parce qu'il n'est pas que de relier Bas à Beauzac mais d'irriguer tout un village avec ses hameaux et ses zones d'activités. »

Rémi RICHARD : « par contre 100 000 euros, pourquoi pour le département et 300 000 Euros pour la Mairie ? »

Blandine PRORIOL : « je ne sais pas encore combien la communauté de communes va mettre, j'ai eu tout à l'heure Xavier DELPY qui m'a dit que dans le budget qui avait été voté mardi, lui il a voté une enveloppe globale et il ne sait pas encore combien il va mettre, ça va dépendre des recalculs qui vont être faits. Parce que les calculs qu'on avait faits, parce qu'en fait c'est un projet assez ancien Pirolles qui a débuté en 2019, il y avait eu un premier estimatif des travaux qui a déjà été revu deux fois. Donc, après c'est par phase et on va avoir une convention pour répartir qui paie quoi dans chaque phase de travaux. »

Cécile MASCLET : « et c'est sur quels critères ? Là par exemple comment on estime que la commune paie ça et la com-com ça ? Est-ce que l'on peut quantifier ? »

Blandine PRORIOL : « en fait, il y a des règlements qui sont assez spécifiques. Tout ce qui est bordures et trottoirs par exemple, ça revient à une commune. Alors que ce qui va être revêtements ça va revenir à un département. En fait, c'est codifié, il y a une partie des choses qui est codifiée. Voilà et puis après la participation de la communauté de communes va aussi changer la donne. Ça c'est une négociation qui est un peu plus bilatérale entre la commune et la communauté de communes. Nous, on a mis une première amorce à 300 000€ sur la phase un, ensuite il y aura une phase deux. Il faut aussi voir ce qui est traité dans chaque phase. Il y a des compétences qui sont, qui peuvent être plus régionales aussi comme la partie mobilité douce, régionales et intercommunales donc on peut avoir encore d'autres financeurs. Sur les 300 000€ qui sont mis par la commune, j'imagine qu'il va y avoir une demande de DETR là-dessus. Donc en fait, une partie qui sera absorbée par l'Etat, mais en tous cas, voilà c'est des premiers montants qui sont inscrits pour qu'on puisse démarrer et lancer le projet. En fait, il y a besoin d'un engagement de toutes les collectivités.»

Cécile MASCLET : « et l'année prochaine on va à nouveau peut-être... »

Séraphin STEVE : « ...alors, ben après, déjà, il faudrait savoir, arrêter le montant de la phase un »

Blandine PRORIOL : « donc en fait on refait tourner les calculs parce que les premières estimations, elles ont déjà été revues deux fois. La deuxième révision elle devait dater de Décembre 2021. Donc, il faut obligatoirement refaire une mise à niveau avec les coûts actuels et puis il y a des petites modifications puisqu'on ajoute un tournant à gauche pour rentrer dans Pirolles. Donc, ça je pense que dans l'estimation de Décembre 2021, elle n'y était pas. »

Séraphin STEVE : « par contre, elle y était au mois de Juillet 2022. »

Blandine PRORIOL : « elle y était en 2022 mais c'était une estimation qui était plus rapide. Le gros travail avait été fait en Décembre. Donc, tout ça il faut un peu le mettre avec les niveaux de travaux d'aujourd'hui et aussi, faire un ilot central par exemple, ça a un coût assez important dans les chiffres. Donc, il faut bien calculer. »

Séraphin STEVE : « par contre, une question ; est-ce qu'il est pris en compte par rapport à la fréquentation de cet axe ? Parce que, certes, ça relie Bas-Beauzac mais ça relie Beauzac, bien au-delà de Beauzac... Non mais ce que je veux dire par là, c'est que dans la fréquentation des véhicules qui utilisent la quote-part de la commune dans l'axe, de pouvoir pratiquer cette partie-là, est-ce que là-aussi on prend en compte le flux de véhicules puisqu'il y a eu des comptages qui ont été faits je dirai pour voir un petit peu le nombre de passages qu'il y a. »

Blandine PRORIOL : « par exemple, ce qui peut être assez intéressant, c'est de se dire que on a un peu plus de 13 000 véhicules/jour au pont de Bas, à Beauzac on en a la moitié qui arrivent et sur le pont des Droits de l'Homme à Retournac on a 3500 véhicules. Donc, ça vous donne déjà un ordre d'idée de comment ça se passe. En fait, à chaque fois on divise quasiment par deux. »

Jean-Pierre MONCHER : « on en perd la moitié. »

Blandine PRORIOL : « oui on est à la moitié à peu près. Si ça peut vous donner un ordre de grandeur pour répondre à votre question. »

Rémi RICHARD : « il y a eu un comptage de fait à Pirolles ? »

Blandine PRORIOL : « ah mais bien-sûr. »

Rémi RICHARD : « donc on sait combien il y a de véhicules qui passent à Pirolles. »

Blandine PRORIOL : « ah ben bien-sûr, dans chaque sens on connaît, on peut avoir le détail véhicules, poids lourd tout si tu veux... »

Rémi RICHARD : « c'est super mais ce qui serait encore mieux super c'est de pouvoir savoir le nombre de véhicules qui rentre à Pirolles, qui rentre à la laiterie, qui rentre à la zone et après de là, il faut faire une quote-part, un prorata. »

Blandine PRORIOL : « Attends, toi tu veux dire, ceux qui... parce que nous on compte ceux qui roulent sur la route départementale. »

Rémi RICHARD : « oui parce que la RD dessert les chemins communaux mais il y a des routes qui vont à Pirolles, qui vont à la laiterie... S'il passe 6 000 véhicules sur la RD et que nous on est concerné par 1500 véhicules, ce n'est pas normal qu'on paie 50%, qu'on budgétise 50% de travaux. »

Cécile MASCLLET : « Je trouve que ce n'est pas très équitable que le Département mette 300 000€ et la Commune aussi. »

Blandine PRORIOL : « c'est le choix de la Commune de mettre 300 000€, c'est le choix qui a été fait en commission des finances. Nous on a amorcé parce que la phase 1 on l'avait estimé à 700 000€ ou quelque chose comme ça et je n'ai plus le chiffre. Je ne me souviens plus si c'était la phase 1 ou les 2 phases. »

Séraphin STEVE : « les deux phases on était à plus d'un million. »

Blandine PRORIOL : « les deux phases on était à plus d'un million. Alors la phase un elle était à combien, vous vous souvenez du chiffre ou pas ? »

Jean-Pierre MONCHER : « 600 000€. »

Séraphin STEVE : « un peu plus de 600 000€. »

Blandine PRORIOL : « 600 000€ et là-dessus il n'y a pas la communauté de communes encore qui participe ? »

Séraphin STEVE : « mais après sur la question aujourd'hui en commission finance, c'est pareil c'est-à-dire qu'aujourd'hui on a mis une enveloppe parce que comme ça n'a pas été recalculé, c'est de se dire que s'il y a quelque chose qui s'enclenche et ça va se mettre en route, il faut aussi avoir prévu en amont, je dirais une enveloppe. Alors c'est clair que les 300 000€ ne vont pas être débloqués au mois de juin de cette année mais ce que je veux dire par-là c'est qu'il est important qu'on puisse au sein du BP pouvoir avoir une projection équilibrée au final sur l'année projetée. Après, derrière comme toutes les années sur un BP, ce qui est enclenché et qui n'est pas réalisé, peut être reporté. »

Blandine PRORIOL : « oui, objectivement, on peut se dire que les 300 000€ ne seront pas dépensés cette année et d'autant plus qu'on ne connaît pas la participation de la communauté de communes. A mes yeux, c'est assez clair qu'on ne dépensera pas les 300 000€ cette année. Mais après c'est le libre choix de la commune, ce n'est pas nous qui disons... »

Séraphin STEVE : « ce n'est pas parce qu'on met une enveloppe que ça veut dire qu'on est obligé déjà de la consommer, c'est-à-dire que c'est une provision aujourd'hui qui est faite. Après la première chose de toute façon, qu'il faudra partir, la première étape c'est d'avoir un chiffrage exact parce que même la communauté de commune pour savoir quelle est la quote-part qu'ils rétribuent sur ce projet-là, il faudra qu'ils en aient un peu plus d'éléments. »

Blandine PRORIOL : « quand on a voté nos 300 000€, on les avait faits sur la base des premiers chiffres donc déjà ils en ont presque déjà un an nos chiffres. Notre chiffrage à 300 000€ il a presque un an. Si on le votait aujourd'hui, peut-être que si on avait des nouveaux chiffres, on mettrait un chiffre un peu différent. »

Jean-Pierre MONCHER : « ce qui sera important, c'est que le Département mette au moins la moitié, au minimum. »

Cécile MASCLÉ : « moi ce n'est pas tant sur la forme, c'est sur le fond. Voilà je me fiche de provisionner 300 000€ mais c'est de se dire que c'est une route départementale... »

Jean-Pierre MONCHER : « sachant qu'on attend les derniers chiffrages et l'objectif était que les travaux commencent début 2024 sur une durée de six mois pour cette première phase. Ce qui permettrait déjà d'avancer sur 2024, qu'on ait déjà quelque chose de bien avancé »

Blandine PRORIOL : « en fait après le sujet c'est qu'on vient ... la commune mais à la rigueur 300 000€ c'est ce qui a été discuté mais il aurait pu être discuté en commission finance de mettre un chiffrage différent. »

Séraphin STEVE : « après, le problème qui se pose pour nous aujourd'hui, c'est un qu'on n'a pas le montant et deuxièmement autre problématique c'est qu'on a parlé de faire une convention. »

Blandine PRORIOL : « on n'a pas encore fait la convention. »

Séraphin STEVE : « on n'a pas encore fait la convention mais ça veut dire que du moment où on passe et qu'on contractualise une convention, ça veut dire qu'on se doit de pouvoir avoir une enveloppe suffisante pour pouvoir débloquer. Donc, le problème qui se pose et vu les montants que c'est, c'est difficile une fois qu'on a verrouillé un budget de se dire ça ne passe pas. Donc, aujourd'hui peut-être on a péché par excès dans la démarche pour demander pareil sur la démarche de subvention au niveau DETR, et bien sans chiffrage exact... »

Blandine PRORIOL : « ...et dedans la DETR, vous demandez combien pour ça ? »

Séraphin STEVE : « eh ben pour l'instant, sur la démarche on n'a pas encore lancé. Après sur la démarche de la DETR on va voir un petit peu le chiffrage qui va être fait, on va voir un petit peu la quote-part de la com-com là-aussi pour faire une demande, je dirais, la demande de la DETR il faut qu'elle soit aussi en lien avec une certaine réalité. C'est-à-dire que ce n'est pas parce qu'on met 300 000€, qu'on va dire on veut 79% de 300 000€. Ça n'a pas de sens, si on s'aperçoit que finalement même sur l'enveloppe budgétaire que nous on a mis, on n'est pas dans ce registre-là. Donc, aujourd'hui c'est un prémice mais on se devait, c'était obligatoire de mettre une enveloppe. De la sous-estimer, ça aurait pu être une erreur pour nous en tout cas et 300 000€, on s'est dit en commission, on met à ce jour au moins comme le Département ; en sachant que l'objectif n'étant pas de le financer à hauteur du Département. »

Jean-Pierre MONCHER : « quoi qu'il en soit, concrètement au niveau du timing, dès que la route a été transférée en commission des charges transférées à la com-com, dès qu'on a le nouveau chiffrage d'AG43, ça permettra de faire ces conventions et d'avoir le Département comme maître d'œuvre sur l'opération. »

Jeanine GESSEN : « et c'est vrai qu'en commission des finances, il a été difficile de mettre un chiffre parce que si vous n'avez pas de chiffres définitifs euh... donc, là c'est difficile. »

Jean-Pierre MONCHER : « voilà, donc on a joué la prudence en mettant un montant assez important »

Blandine PRORIOU : « en fait, à une autre époque, celui qui demandait les travaux était le plus gros financeur, donc les Mairies étaient toujours prudentes quand elles demandaient des travaux parce que ça aurait pu être euh »

Séraphin STEVE : « oui mais là ce n'est pas nous qui demandons »

Blandine PRORIOU : « ça c'est quand même un système qui a été stoppé. Pour répondre à ta question Rémi, il y a eu une époque où en fait, les Mairies participaient bien davantage parce que c'était elles qui sollicitaient aussi pour avoir de meilleurs accès, être plus attractives et tout. Donc on a essayé de remettre un peu d'ordre et d'avoir une participation plus forte du Département. »

Jean-Pierre MONCHER : « on a juste demandé à ce que la Départementale soit plus sécurisée, ce n'est pas notre route nous donc... on a déjà assez de s'occuper des nôtres ! »

Blandine PRORIOU : « on est obligé de prévoir des accès, des tourne-à-gauche, de desservir la zone d'activité, voilà, ça, ça fait partie de la vie de la commune... »

Cécile MASCLÉ : « oui mais je suis surprise de voir que la commune participe presque à hauteur du Département alors que c'est une route Départementale. Quand on rénove une route communale, on ne demande rien au Département »

Blandine PRORIOU : « si par exemple pour le fonds 199 quand on fait de la voirie dans certaines communes c'est le Département qui finance de la voirie. C'est bien ce qui s'est passé dans tout un tas de communes autour d'ici. »

Cécile MASCLÉ : « moi je suis surprise du montant, c'est de donner autant que le Département alors que en effet comme dit Jean-Pierre, c'est une Départementale. »

Jeanine GESSEN : « mais Blandine, je ne sais pas si j'ai mal compris mais est-ce que le Département va rester à 300 000€ ou si au final il va peut-être donner plus ? »

Blandine PRORIOU : « en fait, nous encore une fois on a voté notre budget sur des chiffres de 2021. »

Séverine COUDERT : « mais, Blandine tu vas travailler un petit peu pour ça, tu vas travailler pour ta Commune ? »

Blandine PRORIOU : « oui bien évidemment. »

Séverine COUDERT : « on compte sur toi ! »

Blandine PRORIOU : « je ne peux pas, moi, nous on a voté un budget sur des chiffres de 2021. »

Jean-Pierre MONCHER : « de juillet 2022. »

Blandine PRORIOU : « non on les a votés sur les chiffres de décembre 2021. »

Jean-Pierre MONCHER : « ah vous avez pris les plus vieux ! vous n'avez pas pris la dernière version. »

Blandine PRORIOU : « mais parce qu'en fait quand le budget primitif a été fait, notre budget, le montant de 300 000€ il a été voté au budget primitif 2022. Donc, on l'a fait sur l'estimatif de décembre 2021. Là on travaille avec un chiffre qui est beaucoup plus gros. »

Jean-Pierre MONCHER : « avec un reste à réaliser donc, du coup c'est ça ? »

Blandine PRORIOU : « ben on ne l'a pas dépensé, ce qu'on a voté en 2022 sur des chiffres de décembre 2021 on ne l'a pas dépensé puisque les travaux ne sont pas faits. »

Jean-Pierre MONCHER : « ok, on va recalculer tout ça et puis on réajustera. »

Blandine PRORIOU : « on ne peut pas comparer les chiffres... mais à la rigueur rien n'obligeait la commune de Beauzac de mettre 300 000€ enfin si c'est ça le sujet... »

Jean-Pierre MONCHER : « la bonne nouvelle c'est que ce dossier avance et qu'on aura bientôt les aménagements voilà »

Jeanine GESSEN : « moi je voulais intervenir, moi je voulais tout d'abord remercier Séraphin pour sa présentation des budgets à la commission des finances et pendant ces trois réunions où il y a eu beaucoup d'échanges. Par contre, j'avoue que ce soir, je vais dire les choses : c'était moins bien parce qu'on ne t'entendait pas voilà. »

Donc, ça serait bien qu'on puisse réintégrer notre salle des conseils où on t'entendait mieux quand on était bien-sûr dans la salle des commissions et où c'était intéressant. Voilà, donc remercier Séraphin mais aussi remercier peut-être les services administratifs aussi qui ont travaillé là-dessus, aussi bien-sûr Sophie.

Donc peut-être une petite analyse de tout ce budget de la commune : donc, en fonctionnement, nos charges à caractère général continuent d'augmenter bien-sûr c'est dû essentiellement aux augmentations des énergies auquel on ne peut rien faire.

Deuxièmement par contre, il y a aussi des charges de la MFS qui impactent un peu ce budget de fonctionnement. Ça je voulais le faire remonter un petit peu même si ça a été dit tout à l'heure. On parle du papier, on parle des locations de photocopieurs... la MFS impacte le budget de fonctionnement bien-sûr et de par le personnel aussi mais impacte aussi le budget de l'investissement, on l'a vu à travers des écrans, des tables... Enfin bon, pleins de choses qui sont nécessaires au fonctionnement de la MFS et puis des pare-feux pour les logiciels et ainsi de suite...

Et puis une augmentation des charges financières mais bon même si on a dit qu'on avait intégré les intérêts de l'emprunt sur les 1 700 000€, après un comptage je me suis aperçue qu'on n'avait pas pris une année pleine. On avait pris à peu près 20% et c'est normal puisque l'immeuble ne va pas commencer à se construire d'ici demain. Mais ce qui veut dire que l'année prochaine je pense qu'on sera impacté pleinement aussi bien en intérêt qu'en capital. Donc, ça je m'interroge là-dessus.

Pour le fonctionnement encore pour les recettes, on a de la chance aussi cette année, on a une recette de 102 000 € par rapport au Chabanou, qui nous aide bien à équilibrer notre budget.

Par contre en investissement, c'est un peu plus compliqué, là aussi comme je l'ai dit on a pris en compte une partie du remboursement du capital de l'emprunt et ce qui me gêne un peu, c'est qu'on n'a pas pu inscrire une éventuelle acquisition du bâtiment, pour pas le citer, Mazel qui pour moi, était une opportunité. On n'a pas pu le faire parce que ben oui, quand on a compté, ben ce n'était pas possible. Voilà, ça, ça me gêne un peu.

Et puis, la dernière chose qui m'a gênée un petit peu, c'est cette inscription de 300 000€ de la com-com parce que, oui il faut essayer de diminuer la charge et pour diminuer la charge on a dit bon ben la com-com va nous acheter ces locaux mais on a voté un budget mardi à la com-com et ce chiffre-là il n'a pas été abordé. Bon c'est peut-être un peu comme le Département mais bon on a mis ces 300 000€ mais je ne sais pas s'ils vont vraiment rentrer, voilà.

Tout ça même, je reconnais encore que ces budgets ont été bien travaillés mais voilà ce qui m'inquiète, c'est surtout ces 300 000€ de la com-com et c'est pour ça que ben, au final je m'abstiendrai sur ce budget parce que voilà j'ai quelques interrogations. »

Séraphin STEVE : « juste, en complément de réponse parce que, ça c'est important, puisqu'il est partagé le fait de pas pouvoir éventuellement projeter d'un point de vue financier le positionnement de la collectivité sur certains biens qui sont en vente aujourd'hui au sein de la Commune, comme l'a dit Jeanine, sur le budget BP 2023.

Sur le budget urbanisme/travaux, on a longuement échangé sur justement cette opportunité pour la collectivité de se positionner sur un bien qui est vendu à ce jour plus de 200 000 €. On a pris la décision en commission d'urbanisme de pouvoir se projeter sur, éventuellement un partenariat comme nous l'avons fait et d'ailleurs sur le budget aujourd'hui, on n'a pas retrouvé l'engagement des deux fois 50 000 € de l'usine MURGUE pour lequel la collectivité s'était engagée. Puisqu'entre temps, c'était présenté sur les différents conseils municipaux qu'on a pu vivre depuis quelques mois ensemble, le fait qu'on avait pu faire passer la compétence à ce niveau-là sur le financement auprès de l'EPF Auvergne.

Donc on a enclenché, à ce niveau-là au sein de la collectivité, la démarche de se rapprocher, de présenter l'ensemble des pièces inhérent aux dossiers des ventes qui sont actuellement sur Beauzac, sur le bien que Jeanine parlait, qui sont à l'étude.

Là-dedans, c'est clair qu'on n'a pas vu apparaître une enveloppe budgétaire globale intégrant le financement dans son intégralité à hauteur de la valeur marchande vendue à ce jour sur les biens qu'on a partagés en commission d'urbanisme. Par contre, on a intégré à hauteur d'une annuité de capital potentiel si l'EPF venait, entre guillemet, à devenir porteur du projet. C'est-à-dire qu'au sein de la collectivité, il est très clair qu'il faut être dans une démarche tout à fait raisonnable, structurée et responsable sur les investissements puisqu'il y en a certains qui sont en cours et pour lesquels on n'a pas encore les recettes de subvention, qui sont encore en extérieur et qui arriveraient.

Dans la démarche de se projeter sur un budget équilibré avec un emprunt d'équilibre raisonnable et possible, il a été important donc de pouvoir se projeter mais avec un partenariat et on a intégré par contre, cet aspect-là de pouvoir, je dirais, avancer.

Sur l'autre interrogation, et c'est juste un petit aparté, là-dessus sur la MFS puisque ça c'est un projet qu'on savait par défaut au départ quand il se lançait, forcément qu'il avait non seulement un coût d'investissement mais aussi un coût de fonctionnement tant sur les charges à caractère général que sur le côté RH bien-sûr. Là-dessus, on en avait tout à fait conscience puisque ça c'est quelque chose qu'on a déjà débattu et qu'on était prêts à pouvoir le faire.

Aujourd'hui, on a fait une inauguration, on a fait le premier Mars dernier un bilan avec le Sous-Préfet sur l'activité de cette MFS par rapport à qui vient, pour quelles raisons, quelles sont les perspectives et autres. Et on s'aperçoit qu'aujourd'hui, pour ceux qui ont eu la chance de la fréquenter, on a la chance de notre bon accueil, de notre bonne prise en charge et les personnes qui viennent, viennent d'assez loin parce qu'il y a un service de qualité qui est donné et on a travaillé aussi à ce niveau-là pour commencer peut-être à se projeter parce qu'il y a du besoin si on veut pouvoir toujours répondre. Par contre, il est clair que la commune ne peut pas se projeter à pouvoir porter, je dirais, les investissements même en personnel à hauteur de 200,300,400,500% parce qu'on répond à Bas, Retournac, les Villettes voir même Aurec. On descend même sur le frontalière, parce qu'on a quelque chose qui comme l'a dit Monsieur Le Sous-Préfet, il a dit on passe le National, on délocalise le national au local, donc ça c'est très bien par contre on ne délocalise pas forcément l'enveloppe financière qui peut permettre d'accompagner cette gestion-là au quotidien. Donc là-aussi on est en train de travailler par rapport en tout cas à la communauté de communes sur le fait de pouvoir établir peut-être dans un avenir, une projection d'accompagnement au niveau financier et au niveau personnel. Pour pouvoir avoir un personnel qui soit bien-sûr géré par la collectivité mais qui puisse avoir une quote-part de financement puisque finalement on se rend compte aujourd'hui que bien-sûr ça répond à Beuzac mais ça ne répond pas qu'à Beuzac. Et que Beuzac ne peut pas se substituer, je dirais, à la com-com ou à d'autres financeurs potentiels. »

Jeanine GESSEN : « voir même un territoire un peu plus grand. »

Séraphin STEVE : « voilà, c'est pour ça. C'est pour ça que dans cette démarche-là, on est entrain et on va se voir prochainement à ce sujet-là pour permettre justement, d'être toujours autant dans une démarche attractive de réponse aux usagers dans des délais les plus courts possibles. Mais pour cela, il faut y mettre des moyens, est-ce que Beuzac peut porter tous les moyens qui seront nécessaires ? Non. Et puis je pense que ce n'est pas de notre rôle. Je pense qu'à un moment donné, on a lancé, on voit que ça marche, on voit que ça répond. Ça peut se développer, par contre maintenant il faut qu'il y ait des partenaires et je pense qu'il faut qu'on sollicite ces partenaires-là parce qu'il y a du potentiel. Là, c'est pareil sur cette question-là, on a échangé longuement avec Le Sous-Préfet, par rapport à ce qui sera évalué secondairement sur les différentes Maisons France Services qui ont pu voir le jour. C'est la démarche justement d'accompagnement qui avait été lancée au départ et par rapport au fait qu'on délocalise de plus en plus de choses et qu'on veut augmenter d'ailleurs les racines comme ça a été présenté lors de l'inauguration par Monsieur Le Sous-Préfet que les racines on allait les ouvrir encore un peu plus. Ben pourquoi pas, par contre ça veut dire que, après, derrière il faut accompagner cette mise en œuvre. Donc, ça c'est des choses que justement, on va être attentif de rechercher, je dirais, du partenaire financier qui est tout à fait légitime à notre sens par rapport à la prestation qui est rendue. Mais, c'est sûr que c'est important et ça a un coût, le personnel de toute façon, ça a forcément un coût. »

Jean-Pierre MONCHER : « effectivement, la bonne nouvelle, donc, c'est que l'Etat pérennise son aide justement au niveau du personnel de la MFS et comme tu le disais fort justement, on a un impact évidemment sur le budget en charge du personnel mais aussi on a un impact très positif sur la vie des Beuzacois et c'est ça qui compte. Les retours sont excellents et voilà la meilleure preuve donc, comme le disait Séraphin, c'est que les gens viennent d'ailleurs parce qu'il y a vraiment un service, il y a vraiment un besoin et c'est ce qu'on voulait. C'est ce qu'on va renforcer notamment avec la com-com, on va les rencontrer le 25 Avril prochain justement pour asseoir encore plus cette notoriété et accentuer nos partenariats financiers notamment avec la com-com. Et puis quant au bâtiment Mazel, je te rejoins aussi tout à fait, c'est vraiment une opportunité et on fera tout pour que ce soit porté en collaboration donc avec l'EPF SMAF. »

Jeanine GESSEN : « j'espère. »

Christian CHOTIN : « est-ce qu'il n'y a pas justement une difficulté dans ce dossier avec le fait que ces bâtiments où une partie est occupée par des locataires ? »

Séraphin STEVE : « alors, tout est à analyser parce que là, tu as tout à fait raison Christian. Sur ces bâtiments-là, il y a plusieurs choses qui rentrent en compte. C'est comme tout bâtiment quand on achète un bâtiment quel qu'il soit et un bâtiment industriel, au-delà du prix d'achat, il y a, en fonction de ce que l'on veut en faire, il y a forcément de la décontamination, il y a forcément des travaux d'ingénierie à faire, des études et autres... Donc il y a forcément un coût de mises aux normes qui s'impose, qui va s'imposer indirectement à nous.

Et puis, il y a aussi la problématique pour eux d'étudier justement la question d'avoir dans ce bien-là, des locataires présents. Donc, je dirais, que je ne sais pas s'ils l'ont déjà fait mais en tout cas nous, on a fait deux choses ; on a déclenché l'estimation des domaines parce que ça de toute façon, c'est réhibitoire premièrement et il la faut dans tous les cas. Et la deuxième, c'est de déposer un dossier auprès de l'EPF sur le projet en lui-même pour voir s'il y a possibilité d'avoir un partenariat pour pouvoir accompagner.

Voilà aujourd'hui où est ce qu'on en est. Donc dès qu'on a des retours de toute façon en commission d'urbanisme, c'est des choses dont on pourra faire un peu le point et puis on va avancer donc on s'est projeté plus dans le BP 2023 sur une quote-part d'accompagnement en annuité mais pas sur un financement à 100%. Parce que derrière, au-delà d'un investissement, il faut bien se dire que pour mener ce projet-là, il faudra, bien au-delà, en termes d'investissement, selon ce qu'on veut y faire bien-sûr. Et je rejoins Jeanine sur le fait que le côté administratif que ce soit Sophie, Véronique enfin tous les employés, dans la démarche du budget ont participés plus, plus pour essayer de mettre à jour... »

Jeanine GESSEN : « et tous les élus, tous les Adjointes qui ont participé, il ne faut pas les oublier. »

Séraphin STEVE : « et tous ceux qui ont pu participer parce que, comme tu le disais, c'est important d'échanger et sur la démarche c'était vraiment... et les chiffres, ils changent jusqu'à l'avant-veille et jusqu'au dernier moment. Voilà, en tout cas merci. »

Jean-Pierre MONCHER : « je m'associe également évidemment à ces remerciements. »

Délibération N°2023-02-012

Budget Primitif du Budget Annexe de l'Eau – Exercice 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MONCHER, Maire.

- **APPROUVE**, à la majorité des membres présents, le BUDGET PRIMITIF 2023 du Budget Annexe de l'Eau, à savoir :

POUR : 19 dont 2 procurations - **CONTRE** : 0 - **ABSTENTIONS** : 4

SERVICE DE L'EAU

SECTION D'EXPLOITATION

. En dépenses, à la somme de : 676 000,00 €uros
. En recettes, à la somme de : 676 000,00 €uros

SECTION D'INVESTISSEMENT

. En dépenses, à la somme de : 361 000,00 €uros
. En recettes, à la somme de : 361 000,00 €uros

Marc MILLION : « normalement on va bientôt passer, l'eau et l'assainissement ça va passer à la com-com si je comprends bien. Je trouve qu'on ne prévoit pas beaucoup d'investissement avant d'y aller parce que une fois qu'on y sera, est-ce que l'on sera traité de la même manière ? Parce que quand on regarde les autres communes, ils y vont dans les investissements... »

Séraphin STEVE : « alors, sur cette partie-là, des investissements sur l'eau, le diagnostic de l'eau étant fini on s'est mis sur la mise en œuvre de critères de priorité sur les compteurs et sur la télégestion pour suivre de plus près nos fuites et notre gestion. Ça c'est le premier point et c'est vrai que le diagnostic de l'eau aide sur l'accompagnement et sur la valorisation des subventions.

Pour ce qui est des investissements ; on parle de l'eau et on peut parler de l'assainissement ça va suivre mais c'est exactement pareil. Au niveau du transfert de compétences, comme le souligne Marc, on avait fait il y a un an et demi, une projection jusqu'à près de 2030, sur les investissements à projeter tant sur l'eau que sur l'assainissement. Aussi bien sur l'aménagement ou la refonte ou l'agrandissement de certaines lagunes pour l'assainissement ou par rapport au réservoir de Chazelet qui, aujourd'hui, est largement sous dimensionné puisque sur 24 heures, il tourne et est à plus de deux fois son turnover de remplissage.

Et pour la petite histoire, Chazelet, l'aménagement date d'une dizaine d'années, moins de dix ans à peu près. Le choix qui a été fait et à cette époque-là, il y avait déjà un projet de pouvoir augmenter le capacitaire d'une manière beaucoup plus significative puisqu'il y avait déjà eu un devis. Nous on a retravaillé sur ces choses-là. A l'époque, c'était 135 000€ d'investissements, il y a à peu près une dizaine d'années là-dessus.

Donc, c'est vrai que sur les choix, on s'aperçoit dix ans après que sur le réservoir de Chazelet, l'investissement à porter serait à hauteur de plus de 700 000€ si on voulait le mettre sous des normes d'investissement potentiel. Par contre au niveau de la communauté de communes puisque c'est à ce niveau-là où on parle du transfert, ils ont intégré, ils nous ont demandé justement un rétroplanning jusqu'à 2030 sur les investissements à devoir budgétiser et à projeter tant sur l'eau potable que sur l'assainissement pour les différentes communes. En tout cas pour Beauzac, nous l'avons fait et nous y avons répondu, en prenant en compte justement les manques et en ayant pas encore peut-être sur l'assainissement tous les éléments du diagnostic. En sachant que leur demande était de faire remonter et qu'au vu du diagnostic puisque ça c'est hyper important, puisque dans la démarche où ils étaient venus nous voir aussi pour nous présenter un petit peu comment cette passation pouvait éventuellement se faire entre le syndicat ou une régie enfin tout ce qui s'en suit, on a vu aussi qu'il était important d'avoir les diagnostics pour pouvoir bien entériner les axes prioritaires et la criticité à mettre en œuvre.

Donc par contre si on a des axes nouveaux qui apparaissent, il est clair qu'on fera suivre ces informations-là. Ça veut dire aussi que potentiellement d'ici le passage et peut-être pour 2024, c'est ce qu'on a échangé, d'ailleurs, en commission finance avec Jeanine et Christian ; c'était que sur les orientations peut-être sur 2024-2025, il est clair qu'on se lancera dans une démarche vraisemblablement. Après de dire tout lancer, tout supporter c'est peu réalisable. Il y a des choses que j'ai regardé un petit peu ; depuis 1971, c'est-à-dire quand on regarde 51 ans, sur l'eau il y a, à peu près, 5 millions d'euros d'investissement qui ont été faits depuis 1971. Si on regarde sur l'assainissement, sur la même période, on est à peu près sur la même fourchette, c'est-à-dire qu'on est à peu près à 10 millions d'euros. Pour donner un ordre d'idées sur les dix ans à venir, pour pouvoir accompagner notre eau et notre assainissement, on est au bas mot à plus de 2,7 millions, on arrive pratiquement à 2,8 Millions d'investissement à devoir formuler. C'est-à-dire que sur moins de dix ans, on est quand même déjà, à près de 30% d'investissement par rapport à plus de cinquante ans qui ont été faits. »

Marc MILLION : « oui mais ce n'était pas les mêmes prix non plus. »

Séraphin STEVE : « au-delà du prix, il y a aussi les personnes, le volume. Il y a aussi, le fait qu'il y a des choses dans les investissements potentiels à porter. On s'aperçoit aujourd'hui, qu'on a des choses qui ont été faites à l'époque où ça pouvait se faire, c'est-à-dire passer dans les domaines privés. Aujourd'hui, ce qu'on nous demande, parce que quand il y a ça, ça a un coût non négligeable parce que nous on a commencé depuis deux ans et on s'aperçoit que très vite pour certaines parcelles privées ce sont des enveloppes où l'on met 25 000€ et avec 25 000€ euros on ne met pas beaucoup de tuyaux et on ne fait pas beaucoup de travail. Donc, ça veut dire que si aujourd'hui, on devait sortir ces choses-là, il faut savoir, j'ai regardé aussi les Granges puisque c'était une des questions assez conséquentes ; les Granges ça date, ce n'est pas si vieux que ça finalement dans la partie haute des Granges sur l'assainissement. »

Jeanine GESSEN : « attention, il y a deux parties les Granges »

Séraphin STEVE : « oui, il y a deux parties et sur la dernière des parties, elle date de moins de dix ans. »

Jeanine GESSEN : « ah mais oui, mais je pense qu'il n'y a pas de besoin de ce côté-là je ne me trompe pas Marc ? Sur ce côté des Granges c'est fait là-bas. »

Séraphin STEVE : « voilà, mais sur tout ce qui est l'assainissement, par exemple tout c'est ce qu'on disait sur cette partie en remontant sur les Granges, là pour le coup, c'est un investissement qui est quand même lourd. Et là, pour le coup, c'est connu depuis un moment et c'est vrai que ce sont des investissements qu'on aurait pu, peut-être à ce niveau-là, prendre en compte plus tôt. »

Jeanine GESSEN : « je suis d'accord. Là, tu parlais des conduites dans les terrains privés. Ça je suis tout à fait d'accord avec toi, mais par contre il faut que le syndicat des eaux, il aille dans la même direction que nous. Parce qu'à deux reprises, à la commission urbanisme, on a parlé des choses où le syndicat voulait faire des branchements dans les terrains privés. Il faut que le syndicat nous suive, qu'il dise comme nous on le dit, attention les branchements se réalisent sur la voie publique. Alors que le SELL continue dans la direction des terrains privés, il va au plus court. »

André PEYRAGROSSE : « on les a déjà arrêtés »

Jeanine GESSEN : « non mais deux fois-là, tu vois, on en a parlé au moins deux fois. »

Jean-Pierre MONCHER : « tandis que les règles seront fixées par la com-com dès le 1^{er} Janvier 2025. »

Jeanine GESSEN : « non mais voilà, c'était un petit aparté. »

André PEYRAGROSSE : « non mais tu as raison. »

Jeanine GESSEN : « c'était un petit aparté, mais oui quand tu parles des investissements sur l'eau, qu'on ne peut pas tout assumer, je suis tout à fait d'accord et ces gros investissements dont tu parles, le réservoir de Chazelet notamment, je ne suis pas très inquiète parce que je pense que même la com-com elle sera obligée d'y arriver. Parce que nous, on ne pourra pas tenir et on n'aura pas les capacitaires qui correspondront aux besoins. Mais, par contre, sur des petits réseaux comme on parlait des Granges notamment, je ne suis pas sûre que la com-com, elle vienne gratter sur les Granges malheureusement. Ce qui empêche, après plus tard, bien-sûr aussi bien en eau qu'en assainissement, ce qui empêche aussi de faire les revêtements des voies. On ne va pas demander des revêtements de voie en sachant que, il faut refaire tous les réseaux dessous quoi. »

Séraphin STEVE : « après, pour donner un ordre d'idées parce que ça c'est important, d'un point de vue chiffré, si on regarde depuis 2021, entre le diagnostic, l'alimentation, la sécurisation du réservoir et autres, je parle en eau potable, on arrive à près de 270 000€ d'investissement qui ont été mis. Donc, ça veut dire que sur le budget de l'eau, si on regarde sur le budget de l'eau, je dirais que ce n'est pas rien. En tout cas, que sur deux années pleines, entre guillemets, ça représente une enveloppe qui n'est pas conséquente. »

Jeanine GESSEN : « on est bien d'accord et je pense qu'il faut continuer justement à faire de l'investissement, si l'on veut obtenir comme nous le disent, tous les réseaux sociaux et toutes les communications là-dessus, on parle de rendement de réseaux et pour avoir des réseaux qui tiennent la route il faut faire des investissements continus et aussi bien chaque année. Et, oui on s'aperçoit que quand même quand on a vu le budget de l'eau tout à l'heure, on a quand même 138 000€ en fonctionnement, en partie, donc on a qu'un besoin, en investissement de 31 000€. Donc déjà avec ces parties de 100 000€, on pourrait déjà le mettre dans un petit investissement »

Séraphin STEVE : « après, sur le choix, je l'entends et c'était quelque chose qu'on avait échangé déjà. Aujourd'hui on s'aperçoit qu'il y a des restrictions d'eau, que les gens font des économies, que la CFVA a fait des gros investissements pour lequel nous on voit déjà sur le premier trimestre, une baisse assez significative potentiellement de certains revenus en termes de fonctionnement. Donc, après, ça veut dire que notre marche de manœuvre, je ne dis pas qu'on ne va pas dégager d'excédents, je ne peux pas dire ça mais ce que je veux dire par là, c'est qu'aujourd'hui ça a été un choix d'être plutôt assez prudent et d'essayer de se projeter. Alors je sais qu'on a parlé d'emprunt d'équilibre sur différents budgets ensemble. Après sur le mode fonctionnement sur ces budgets d'équilibre comme c'est des budgets annexes pour lesquels ils dépendent, si on n'arrive pas s'autosuffire, il faut quand même le savoir, c'est que ces budgets annexes dépendent directement du budget principal dans lequel aujourd'hui, on est là,...

Donc, le problème qui se pose aussi, c'est que sur les choix qu'on a pu faire et qu'on essaie de mettre en œuvre, j'entends et moi je suis tout à fait partisan, en tout cas, d'approfondir l'eau et l'assainissement par rapport à l'orientation à venir de 2025-2026; ça c'est clair que c'est quelque chose qu'il faut qu'on impulse. Après secondairement aujourd'hui, je ne sais pas, enfin moi j'étais plutôt en tout honnêteté, assez réticent en tout cas à me lancer. D'autant plus que comme le diagnostic n'étant pas fini, il était nécessaire pour les subventions que la cartographie de la criticité et la priorisation qui sont faites par le diagnostic sont vraiment des facteurs attendus sur le référentiel pour mettre en avant les demandes de subvention au niveau de l'agence de l'eau et du Département aussi. Je pense que sur certains investissements ce sont des choses qui sont importantes d'autant plus quand il y a un diagnostic qui est en cours. Mais ce sont des remarques qui sont tout à fait entendables et justifiées »

Marc MILLION : « mais pour revenir, moi j'ai peur que ceux qui rentrent dans la com-com sans projet qu'ils soient un peu à la traîne. Parce que tu fais un projet pour 2025 au pire, il te coûtera pas cher tu l'as inscrit. »

Jean-Pierre MONCHER : « c'est ce qu'on a fait, ça a été inscrit et c'est pour ça que le diagnostic de l'eau permettra justement de flécher toutes ces actions. Ceux qui n'ont pas de diagnostics par contre, ils seront bien embêtés »

Séraphin STEVE : « voilà donc, il y a le diagnostic et ça c'est vraiment une priorité et la deuxième chose, par exemple c'est ce qui a été fléché aussi. C'est que par exemple sur les investissements à venir en dehors de la revalorisation des coûts. Si tout à l'heure je parlais du réservoir et du capacitaire où on était à peu près à 757 000€ d'investissement, ça veut dire chiffrés année 2022, donc potentiellement 800 000€ au moment où on va le lancer officiellement. Ce que je veux dire par là, c'est qu'aujourd'hui, on sait, on a des éléments pour pouvoir dire, activer assez rapidement sur 2023, BP 2023 en tout cas ça n'a pas été une orientation. Par contre, c'est quelque chose, comme on en a discuté aussi sur différentes tarifications qui n'ont pas été mises en œuvre mais qu'on pourra travailler au vu de 2024 en commission finance.

Ce sont des choses oui, il faudra qu'on fasse des choix, après, de dire tout lancer en même temps, de toute façon la Commune ne pourra pas supporter, que les choses soient bien claires. Il y a aura forcément des choix et des arbitrages à faire et prendre celles qui seront les plus judicieuses et les plus porteuses pour la commune pour pas se mettre en défaut vis-à-vis du transfert de compétences. »

Stéphane OLLIER : « pour moi, si tu transferts quelque chose où tu y as déjà fait des investissements, par rapport à des communes qui n'auront peut-être rien fait, est-ce qu'on va plutôt s'axer sur les communes où il y aura des nécessités parce que rien n'aura été fait ou vers celles qui ont été investies. C'est là où on risquerait de se faire oublier. »

Jeanine GESSEN : « non mais c'est justement, on fait partie des communes où c'est qu'on a investi régulièrement et il risque peut-être de nous oublier. »

Stéphane OLLIER : « mais si on investit encore plus... »

Jeanine GESSEN : « ...non mais ce que je demande c'est plutôt de faire un engagement et de commencer sur des petits travaux qui risquent d'être oubliés plus tard. C'est ce que je disais tout à l'heure, l'investissement sur le réservoir de Chazelet, ils ne pourront pas l'oublier parce que ça va être nécessaire pour Beauzac. Mais après sur des petits réseaux ou sur des petits morceaux de réseaux, là ils risquent de nous oublier. Et c'est pour ça, c'était à ce niveau-là, je me disais, c'est là où il faut qu'on engage des travaux même si on ne les finit pas, mais s'ils sont engagés, ça les engage plus ou moins à les finir. C'était ça l'idée. »

Séraphin STEVE : « tout à fait, là-dessus, je dirais enfin je pense que tous autant qu'on est, on partage sur la démarche. »

Jean-Pierre MONCHER : « on a bien déjà fait le fléchage parce que ce qui était important pour la com-com, c'est qu'ils soient au courant des choses qui sont prévues. Qu'ils n'aient pas au dernier moment des surprises en disant, des communes disent ben ça y est nous on se lance là-dedans, si ce n'est pas déjà dans les tablettes ça sera problématique. Faut qu'il y ait vraiment une transparence. »

Jeanine GESSEN : « quand tu vois Monistrol, ce qu'il est en train d'investir, il va falloir les rendre les annuités là-derrrière. »

Jean-Pierre MONCHER : « oui mais il l'a annoncé aussi. »

Jeanine GESSEN : « oui bien-sûr. »

Délibération N°2023-02-013

Budget Primitif du Budget Annexe de l'Assainissement – Exercice 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MONCHER, Maire.

- **APPROUVE**, à la majorité des membres présents, le BUDGET PRIMITIF 2023 du Budget Annexe de l'Assainissement, à savoir :

POUR : 19 dont 2 procurations - **CONTRE** : 0 - **ABSTENTIONS** : 4

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

. En dépenses, à la somme de : 472 000,00 €uros

. En recettes, à la somme de : 472 000,00 €uros

SECTION D'INVESTISSEMENT

. En dépenses, à la somme de : 521 000,00 €uros

. En recettes, à la somme de : 521 000,00 €uros

Jeanine GESSEN : « Je dirais la même chose qu'on dit à l'eau. Voilà parce bon que là-aussi il y a des petits travaux à faire peut-être et à engager. Et là, comme on en a parlé à la commission finance la lagune de Lioriac, il y a une urgence quand même. »

Josiane GIRAUD : « elle ne date pas d'hier l'urgence. Donc ce n'est pas forcément un entretien régulier. On ne peut pas nous, en trois ans, faire un entretien régulier pour le coup, ça fait vraiment beaucoup de choses à projeter. »

Jeanine GESSEN : « non, mais c'est pas du tout ce que je dis. C'est vis-à-vis du transfert, on peut déjà commencer peut-être des petites choses. C'est tout, voilà c'est tout c'est pas du tout ce que je dis. »

Jean-Pierre MONCHER : « mais on va la lancer cette lagune. »

Séraphin STEVE : « mais il faut savoir que, par exemple sur les lagunes, le minimum sur une lagune et je parle de minimum, là parce qu'on a déjà fait des études, c'est clair que si on fait sur le minimum d'une lagune, c'est de l'ordre de 150 000€ d'investissement. Je dirais dans cette année dans ce qui va être fait parce que ça c'est hyper important de savoir où c'est qu'il faut agir, on va faire tout ce qui est la bathymétrie de manière à voir l'épaisseur des boues et voir différents prélèvements pour un, les curages, deux, le renforcement et faire tout ce qui est nécessaire. Après derrière, sur la fonctionnalité, on sait très bien, par exemple sur le plus gros village qui est à Lioriac, sur la station qui est insuffisante maintenant en capacitaire par rapport au village en lui-même ; l'investissement là, on est plutôt sur une enveloppe à près de 300 000€, 272 000 et quelques, donc... »

Jeanine GESSEN : « ...mais, là toujours, c'est la même chose, l'idée ce n'est que d'engager, bien-sûr de ne pas porter la totalité. »

Séraphin STEVE : « mais bref, voilà ça veut dire qu'il faudra faire des choix sur ce que l'on engage après, là où on suit un petit peu. C'est que, on a aussi l'agence de l'eau par rapport à toutes les non-conformités qu'on peut avoir sur certaines. On en a certaines sur Brenas, enfin il y en a certaines qui sont à fléchier à critères prioritaires et que derrière le diagnostic va venir entériner et pour lesquelles il va falloir forcément avancer dessus, je suis tout à fait d'accord. »

Budgets Primitifs des budgets annexes – Exercice 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MONCHER, Maire.

- **APPROUVE**, à l'unanimité des membres présents, les BUDGETS PRIMITIFS 2023 des Budgets Annexes Multiple rural, Caveaux, Pôle Médical et Lotissement Chabanou 5 à savoir :

POUR : 23 dont 2 procurations - **CONTRE** : 0 - **ABSTENTION** : 0

POUR LE MULTIPLE RURAL

SECTION D'EXPLOITATION

. En dépenses, à la somme de : 31 000,00 Euros
 . En recettes, à la somme de : 31 000,00 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

. En dépenses, à la somme de : 26 000,00 Euros
 . En recettes, à la somme de : 26 000,00 Euros

POUR LES CAVEAUX

SECTION D'EXPLOITATION

. En dépenses, à la somme de : 49 763,10 Euros
 . En recettes, à la somme de : 49 763,10 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

. En dépenses, à la somme de : 53 689,84 Euros
 . En recettes, à la somme de : 53 689,84 Euros

POUR LE PÔLE MEDICAL

SECTION D'EXPLOITATION

. En dépenses, à la somme de : 76 000,00 Euros
 . En recettes, à la somme de : 76 000,00 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

. En dépenses, à la somme de : 441 000,00 Euros
 . En recettes, à la somme de : 441 000,00 Euros

POUR LE LOTISSEMENT CHABANOU 5

SECTION D'EXPLOITATION

. En dépenses, à la somme de : 102 901,32 Euros
 . En recettes, à la somme de : 102 901,32 Euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

. En dépenses, à la somme de : 0,00 Euros
 . En recettes, à la somme de : 0,00 Euros

Jean-Pierre MONCHER : « il y a des questions ? »

Jeanine GESSEN : « oui, une petite question ; je n'ai pas tout compris, par rapport aux charges financières. Donc les intérêts on les a énormément augmentés alors que les remboursements en capital on ne les a pas augmentés dans la même proportion. Est-ce que, il y a plus d'intérêts sur la première année ou est-ce qu'il n'y a pas de remboursement de capital la première année ? »

Séraphin STEVE : « en fait, ce qui va se passer, c'est que quand on va débloquer, on va rembourser forcément beaucoup plus d'intérêts puisque les sommes ne vont pas être débloquées dans la même proportion. Donc, c'est pour ça qu'il y a une quote-part intérêts qui est beaucoup plus importante que sur la base du capital en lui-même »

Jeanine GESSEN : « d'accord, j'ai compris. Excusez-moi, je n'avais pas compris. »

Vote des taux d'imposition – Exercice 2023

- **Vu** l'article 16 de la Loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020,
- **Vu** l'article 75 de la Loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,
- **Vu** l'article 252 de la Loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,
- **Vu** la loi de finances pour 2023,
- **Vu** l'article 1639B sexies du Code Général des Impôts,

Considérant l'étude du budget principal 2023, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal,

Il est rappelé que l'article 16 de la loi de finances pour 2020 a prévu la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale (appelée "taxe d'habitation sur les résidences principales – THRP") et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales qui est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

En compensation de la perte du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) les communes se sont vues ainsi transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire.

Ce transfert s'opère en identifiant un taux communal de référence de TFPB (égal à la somme du taux communal d'imposition et du taux départemental d'imposition) et une base communale de référence, tenant compte des politiques d'abattement ou d'exonération mises en place par le département.

Pour garantir la compensation à l'euro près sans surcompensation ou sous-compensation, l'article 16 de Loi de finances 2020 avait mis en place un mécanisme de correction : le coefficient correcteur, destiné à égaliser les produits avant et après réforme.

Le coefficient correcteur des communes surcompensées est inférieur à 1 ; celui des communes sous-compensées est supérieur à 1.

Pour Beuzac, le coefficient correcteur applicable sur 2023 est de : 0,625186.

En 2023, les collectivités doivent à nouveau voter un taux de taxe d'habitation qui s'appliquera uniquement aux résidences secondaires et aux logements vacants. Pour les logements vacants, cette imposition ne s'applique qu'en cas d'institution de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) par une délibération prise antérieurement. Le taux de cette taxe d'habitation est celui fixé antérieurement à la réforme. En cas d'augmentation de ce taux celle-ci se répercute également sur la Taxe sur le Foncier Bâti, les deux taux étant liés.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de maintenir en 2023 les taux d'imposition par rapport à 2022 et ainsi de reconduire à l'identique les taux suivants :

• FONCIER BATI =	15,15 % + 21,90% =	37,05 %
• FONCIER NON BATI =		75,78 %
• HABITATION =		9,00 %

Le produit fiscal attendu est de 998 295,00 € (1 274 569.00€ dont la somme de 276 274.00€ est déduite au titre de la contribution coefficient correcteur) contre 924 731,00 € en 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

POUR : 23 dont 2 procurations - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

- **DECIDE** de reconduire à l'identique et de voter les taux d'imposition comme suit :

• FONCIER BATI =		37,05 %
• FONCIER NON BATI =		75,78 %
• HABITATION =		9,00 %

- **CHARGE** le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

- **CHARGE** le Maire de l'application de la présente délibération et l'autorise à signer tous documents en ce sens.

Attribution des subventions 2023 aux associations et organismes communaux et extra communaux

- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 06 avril 2023 relative à l'approbation du Budget de la Commune pour l'exercice 2023 ;
- **Vu** les demandes des associations pour les subventions de fonctionnement ou les demandes de subventions exceptionnelles pour l'année 2023 ;

Considérant les choix opérés par la Commission « Vie Associative » et la Commission « Finances »,
Considérant le contexte économique actuel ;

Suite aux réunions de la commission « Vie Associative », un travail de réflexion a été entrepris pour étudier le montant des subventions attribuées aux associations beauzacoises ainsi qu'aux organismes extérieurs.

A : Les Clubs sportifs – Reprise du calcul au point :

Il est proposé à nouveau aux membres du Conseil Municipal de reprendre la grille de calcul mise en place les années antérieures. Selon ce mode de calcul : le nombre de points attribués à chaque association est multiplié par une valeur de point de 5,40 € lequel permet le calcul de la subvention et les frais d'arbitrage sont financés à hauteur de 20%. Les heures des entraîneurs diplômés attribuent également des points. Ce calcul est également appliqué à l'association AB Cyclisme depuis l'année 2022, car une section "jeune" a été mise en place.

B : Les associations situées sur la commune :

Certaines associations n'ayant pas de vocation sociale et pédagogique et dans un souci de logique et d'équité, un montant forfaitaire de 200€ leur est attribué.

C : Associations ou organismes extérieurs situés hors de la Commune – montant forfaitaire :

Un montant forfaitaire de 90€ est attribué à l'association OVIVE. La convention avec 30 Millions d'amis va être renouvelée. Le montant de la contribution s'élèvera à 385€, comme en 2022, sachant que 30 Millions d'amis double cette somme afin de couvrir les frais vétérinaires pour la stérilisation des chats (estimation moyenne de 70 € par chat).

D : Autres subventions ou organismes partenaires – montant forfaitaire :

Le Comité de Jumelage a sollicité une subvention de 0,50€ par habitants pour l'année 2023. Un avenant à la convention de 1999 avait été signé en 2021.

FM43, avec qui la commune (pour la saison culturelle) et la médiathèque (pour ces animations) travaille depuis plusieurs années, a présenté une demande de subvention à hauteur de 70€. Cette radio associative, souhaite participer au dynamisme du territoire en donnant "la parole à ceux qui le font bouger".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

POUR : 19 dont 2 procurations - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

- **DECIDE** de voter le montant des subventions 2023 tel qu'annexé,
- **AUTORISE** le Maire à signer le renouvellement de la convention avec 30 Millions d'amis afin de pouvoir verser une contribution d'un montant de 385€ et prévoit les crédits nécessaires au compte 6226 du Budget de la Commune – Exercice 2023,
- **VOTE** les subventions présentées dans l'annexe ci-jointe et prévoit les crédits nécessaires au compte 6574 du Budget de la Commune – exercice 2023.

Jean-Pierre MONCHER : « merci pour toutes ces associations qui font un super travail pour la commune. »

Sollicitation de subventions auprès de l'agence de l'eau et du Département-Travaux de pose de systèmes de comptage et de télégestion

- Vu la délibération du Conseil Municipal n°2019-03-003 en date du 14 juin 2019 relative au lancement d'un diagnostic sur les réseaux d'eau et à la sollicitation de subventions à ce titre.
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°2019-04-014 en date du 14 juin 2019 relative au lancement d'un diagnostic sur les réseaux d'assainissement.

Considérant que dans le cadre du diagnostic sur les réseaux d'eau et d'assainissement initié en 2021 par la collectivité, a été soulignée la nécessité de procéder à des travaux de pose de systèmes de comptage et de télégestion.

Considérant qu'un Dossier de Consultation des Entreprises a été établi et un avis d'appel public à la concurrence a été publié 18/11/2022 sur la plateforme de dématérialisation du CDG43 et publié dans les annonces légales d'un journal local.

Considérant que, suite à cet appel d'offres, une seule entreprise a transmis une offre.

Considérant que la collectivité souhaite solliciter une subvention auprès du Département et de l'Agence de l'Eau et qu'ainsi, dans l'attente d'éventuels arrêtés attributifs, le marché n'a pas encore été attribué par décision du Maire.

Considérant que le plan de financement provisoire de cette opération de travaux de pose de systèmes de comptage et de télégestion est le suivant :

	DÉPENSES H.T.	RECETTES
Travaux	81 120.00 €	
TOTAL	81 120.00 €	
Subvention Conseil Départemental (10%)		8 112.00 €
Subvention Agence de l'Eau (70%)		56 784.00 €
SOUS TOTAL SUBVENTIONS		64 896.00 €
Autofinancement et/ou Emprunt		16 224.00 €
TOTAL	81 120.00 €	81 120.00 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'agence de l'Eau une subvention d'un montant de 56 784.00 € et auprès du Conseil Départemental de la Haute-Loire de 8 112.00 €.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

POUR : 23 dont 2 procurations - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

- **APPROUVE** l'avant-projet de travaux et valide le plan de financement provisoire des travaux de de pose de systèmes de comptage et de télégestion.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de l'agence de l'Eau une subvention d'un montant de 56 784.00 € et auprès du Conseil Départemental de la Haute-Loire de 8 112.00 €.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de tout document administratif afin de finaliser cette opération.

Demandes gracieuses de dégrèvements de factures d'eau

- **Vu** le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, fixant les modalités applicables aux dégrèvements et l'article L2224-12-4 du Code Général des Collectivités territoriales,
- **Vu** les deux demandes de dégrèvements de factures d'eau dues par des débiteurs au titre du rôle de l'Eau,

Considérant que la Commune a été sollicitée par le Syndicat des Eaux Loire-Lignon pour deux demandes gracieuses de dégrèvements de factures d'eau ;

Considérant que, par application du décret 2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif aux fuites sur canalisations après compteur, il ne peut être facturé plus du double de la consommation d'eau moyenne des 3 années précédentes. Dans ce cas, un dégrèvement doit être accordé à l'abonné, sous réserve qu'il justifie d'une réparation sous 1 mois après la constatation de la surconsommation en fournissant la facture d'un plombier ;

Considérant que seules les fuites sur canalisations sont éligibles. Les fuites dues à des appareils ménagers, à des équipements sanitaires, ou de chauffage ne sont pas prises en compte ;

Considérant que, pour la part assainissement, il ne peut être facturé plus du volume moyen consommé les 3 années précédentes ;

Considérant que, pour les fuites ne rentrant pas dans le cadre d'application du décret 2012-1078 du 24 septembre 2012, le Conseil Municipal est libre d'accorder ou non un dégrèvement ;

Considérant les éléments de ces deux demandes :

1^{ère} demande relative à une fuite (fuite sur canalisation après compteur)

La demande transmise entre dans le cadre d'application de la loi WARSMANN (décret 2012-1078 du 24 septembre 2012) relatif aux fuites sur canalisations après compteur. Le logement est un local d'habitation, la consommation de l'année N a doublé par rapport à la consommation moyenne des trois dernières années et l'abonné a procédé à la réparation dans le délai d'un mois après avoir eu connaissance de la fuite (facture de réparation jointe au dossier)

Historique des consommations de l'abonné : 50 m³ pour l'année 2020, 61 m³ pour l'année 2021 et 40 m³ pour l'année 2022 soit une consommation moyenne de 50 m³.

$50 \text{ m}^3 / 365 \text{ jours} = 0.1369 \text{ m}^3$

$149 \text{ jours} \times 0.1369 = 20 \text{ m}^3$

$20 \text{ m}^3 \times 2 = 40 \text{ m}^3$. On doit donc facturer 40 m³ en eau au lieu des 104 m³ relevés en 2023

Pour l'assainissement, on peut facturer 20 m³ au lieu de 104 m³ relevés en 2023.

Il convient donc de procéder au dégrèvement de 64 M3 pour l'eau et 84 m3 pour l'assainissement.

2^{ème} demande relative à une fuite après compteur (fuite sur groupe de sécurité d'un ballon d'eau chaude)

La demande transmise n'entre pas dans le cadre d'application de la loi WARSMANN (décret 2012-1078 du 24 septembre 2012) relatif aux fuites sur canalisations puisqu'il s'agit d'une fuite au niveau du groupe sécurité d'un ballon d'eau chaude.

Historique des consommations de l'abonné : 44 m³ en 2020, 40 m³ en 2021 et 39 m³ en 2022 soit une consommation moyenne de 41 m³. La consommation relevée est de 48 m³.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la suite à donner à ces demandes de dégrèvements de factures d'eau. Il est proposé de donner une suite favorable à la première demande qui rentre dans le cadre de la loi WARSMANN et une suite défavorable à la deuxième demande qui, elle, n'entre pas dans le cadre de la loi.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

POUR : 23 dont 2 procurations - **CONTRE** : -0 **ABSTENTION** : 0

- **DECIDE** de donner un avis favorable à la première demande de dégrèvement et un avis défavorable à la deuxième demande de dégrèvement qui n'entre pas dans le cadre de la loi WARSMANN.
- **CHARGE** le Maire de l'application de la présente délibération et l'autorise à signer tous documents en ce sens.

Modalités de remboursement de l'avance au budget caveaux

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** l'instruction M 14
- **Vu** la délibération n° 2007-43 en date du 29 Juin 2007, approuvant l'avant-projet sommaire et le dossier de consultation des entreprises pour l'opération de construction de caveaux et indiquant que les travaux seraient financés grâce à une avance consentie par le budget principal et remboursée au fur et à mesure de la vente des caveaux,

Considérant le mandat 1216 de l'année 2008 ordonnancé sur le budget principal d'un montant de 95 654,45 €, **Considérant** qu'entre 2008 et 2022 des remboursements sont intervenus à hauteur de 44 321,85 € donc le montant de l'avance restant à rembourser au 31 Décembre 2022 est de 51 332,60 € ;

Considérant qu'il convient de valider à nouveau le montant de l'avance versée par le budget principal, le montant du reste à rembourser au 31/12/2022 et les modalités de remboursement ;

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

POUR : 23 dont 2 procurations **CONTRE** : -0 **ABSTENTION** : 0

- **REPREND** le montant de l'avance remboursable versée du budget de la Commune au budget annexe des Caveaux en 2008 pour un montant de 95 654,45 € ;
- **PRECISE** le montant de l'avance restant à rembourser au 31 Décembre 2022 à hauteur de 51 332,60 €.
- **PRECISE** que le solde de l'avance est remboursé au fur et à mesure de la vente des caveaux.
- **CHARGE** le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération.

3°- AFFAIRES GENERALES – PERSONNEL COMMUNAL

Délibération N°2023-02-020

Convention avec le Pôle Eau Assainissement Rivières de l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire

- **Vu** la Loi du 30 décembre 2006, relative à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques et son décret d'application du 30 décembre 2007,
- **Vu** la convention de mission passée entre le Département de la Haute-Loire et l'Agence d'Ingénierie des territoires de Haute-Loire, confiant à l'Agence d'Ingénierie des territoires de Haute-Loire le soin de mettre en œuvre la compétence de solidarité territoriale du Département de Haute-Loire pour ce qui concerne les missions d'assistance technique définies par l'article L3232-1-1 du CGCT, approuvée par délibération du Conseil Départemental en date du 21 Mars 2022 et par délibération N°INGE43/CA-20221129/08 du Conseil d'Administration de l'Agence d'Ingénierie des Territoires ;
- **Vu** l'arrêté du 21 octobre 2008 modifié (JO RF du 25 novembre 2008) relatif à la définition du barème de la rémunération de la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau définie par l'article L-3232-1-1 du code général des collectivités territoriales,
- **Vu** l'article 23 des statuts de l'Agence d'Ingénierie des territoires de Haute-Loire relatif aux ressources de l'Agence par lequel l'établissement est habilité à définir des prestations tarifées ;
- **Vu** la délibération N°INGE43/AG-20221220/06 de l'Assemblée Générale de l'Agence d'Ingénierie des territoires de Haute-Loire du 20 Décembre 2022 adoptant la grille tarifaire relative aux missions d'assistance ;
- **Vu** la délibération n°INGE43/AG-20221220/05 de l'Assemblée Générale de l'Agence d'Ingénierie des territoires de Haute-Loire du 20 Décembre 2022 adoptant le règlement intérieur décrivant notamment les modalités d'exécution d'une mission d'assistance ;
- **Vu** les données transmises par le Préfet de la Haute-Loire permettant de définir pour l'année 2023 la liste des communes éligibles à la mission d'assistance technique et, pour chacune d'entre elles, la population D.G.F. devant être prise en compte dans le calcul de la rémunération de la mission d'assistance technique ;
- **Vu** la délibération 2014-06-003 en date du 19 Septembre 2014 approuvant la convention d'assistance technique à l'eau et à l'assainissement pour la période du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Décembre 2017,

- **Vu** la délibération n° 2018-03-005 en date du 22 Juin 2018 renouvelant la convention d'assistance technique à l'eau et à l'assainissement pour la période du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2021,
- **Vu** la délibération n° 2019-02-020 en date du 05 Avril 2019 approuvant la signature de l'avenant n° 1 à la convention d'assistance technique à l'eau et à l'assainissement actant les modalités de rémunération pour les années 2019 et 2020,

Considérant que le Conseil Municipal, par délibération n°2022-05-013 en date du 23 Juin 2022, avait approuvé l'adhésion de la commune à l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire.

Considérant que cette convention a pour objet de régler les rapports entre la Commune et l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire quant à la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement et de la protection de la ressource eau, en application de l'article L.3232-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que cette expertise porte notamment sur le suivi du bon fonctionnement des ouvrages d'assainissement et sur le respect des obligations réglementaires attachées aux services publics eau et assainissement.

Considérant que, par délibération N°INGE43/AG-20221220/06 en date du 20 Décembre 2022, l'Assemblée Générale de l'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire a fixé le tarif de la mission d'assistance technique départementale au bon fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif à 0,80 €/habitant sur la base de la population DGF 2022 transmise par les services préfectoraux (3357 habitants), soit un montant de rémunération forfaitaire fixée à 2 685,60 € pour l'année 2023.

Considérant que cette convention, effective au 1^{er} janvier 2023, est établie pour une durée de 12 mois.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la signature de la convention relative à la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement et de la protection de la ressource en eau pour l'année 2023 dans les conditions énumérées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, oui cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

POUR : 23 dont 2 procurations - **CONTRE** : 0 - **ABSTENTION** : 0

- **APPROUVE** la signature de la convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement et de la protection de la ressource en eau qui prend effet au 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'un an et pour les missions présentées en annexe technique de la convention.
- **PREND NOTE** du montant de la rémunération pour l'année 2023, fixé à 2 685,60 € et décide d'inscrire au budget assainissement – article 622 – les crédits nécessaires au financement de la mission assistance technique.
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour assurer le suivi et l'exécution de la présente délibération et signer tout acte administratif nécessaire.

Délibération N°2023-02-021

Modification de la grille des emplois communaux

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal n°2023-01-004 en date du 02 Février 2023 modifiant le tableau des emplois permanents de la Commune de Beauzac ;
- **Vu** l'évolution de carrière de certains personnels de la Commune ;

Considérant le souhait de la municipalité de pérenniser un poste en stagiairisant un agent et ainsi la nécessité de créer un poste au sein de la grille des emplois communaux :

- un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet (28h),

Considérant que dans le cadre de la procédure d'avancement de grade et promotion interne il est nécessaire de créer quatre postes au sein de la grille des emplois communaux :

- un poste d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- un poste d'Adjoint Technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (31h),
- un poste d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30h),
- un poste d'Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet.

Considérant que la nomination effective de l'agent promouvable au grade d'Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques sera conditionnée à l'avis favorable du Centre de Gestion de la Haute-Loire à la vue des quotas départementaux.

Considérant qu'afin de mettre à jour la grille des emplois communaux, certains emplois vacants devront être supprimés ultérieurement après avis favorable du Comité Technique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification de la grille des emplois communaux.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

POUR : 23 dont 2 procurations - **CONTRE** : 0 - **ABSTENTION** : 0

- **APPROUVE** comme suit la modification du tableau récapitulatif général des emplois permanents communaux tel que précisé ci-dessous, à compter du 1^{er} mai 2023 :

PERSONNELS DES SERVICES ADMINISTRATIFS, CULTURELS, TECHNIQUES et DES ECOLES	
Emplois Créés	Nombre
Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet <i>(Avancement de grade)</i>	01
Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps non complet (31h) <i>(Avancement de grade)</i>	01
Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (30h) <i>(Avancement de grade)</i>	01
Adjoint Administratif à temps non complet (28h) <i>(Stagiairisation)</i>	01
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet <i>(Promotion interne)</i>	01

- **CHARGE** le Maire de l'application de la présente délibération et l'autorise à signer tous documents en ce sens.

4°- PATRIMOINE COMMUNAL

Délibération N°2023-02-022

Attribution du marché public-Acquisition d'un tracteur et d'équipements multiples

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Commande Publique,
- **Vu** la délibération N°2020 – 02 - 02 du 23 mai 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire (et plus particulièrement l'article 4 qui autorise le Maire à : « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres dont le montant est inférieur à 90 000,00 € H.T, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget »)

Considérant que pour les marchés d'un montant supérieur à 90 000,00€ H.T, le Conseil Municipal reste compétent notamment pour l'attribution de ces marchés publics.

Considérant que la collectivité souhaite acquérir un tracteur et des équipements multiples (épareuse, étrave, saleuse et remorque) pour les services techniques.

Considérant qu'un Dossier de Consultation des Entreprises a été établi et un avis d'appel public à la concurrence a été publié 27/01/2023 sur la plateforme de dématérialisation du CDG43 et publié le 01/02/2023 dans les annonces légales d'un journal local.

Considérant que, suite à cet appel d'offres, quatre entreprises ont transmis des offres telles que présentées ci-dessous.

Considérant que les offres ont été analysées par la Commission d'Appel d'Offres conformément aux critères du Règlement de Consultation à savoir :

- 1- Prix du Tracteur et des différents équipements (40%)
- 2- Valeur technique (proposition conforme à notre besoin) (30%)
- 3- Délai de livraison du Tracteur et des Equipements (20%)
- 4- Conditions de garantie et modalités d'intervention et de prêt de véhicule en cas de panne (10%)

Considérant les résultats de cette analyse des offres tels que repris dans le tableau ci-dessous :

Lot unique Estimation : 166 670.00 € H.T	SAS DELOR VINCENT Route de Pinols 43300 LANGEAC	SAS CHARLES CHAPUIS Route de Soulages 43500 CRAPONNE SUR ARZON	ETS MAILLET 43500 CRAPONNE SUR ARZON	SARL ETS OLLIER PAUL Pirolles 43590 BEAUZAC
Total H.T	194 200.00 €	175 000.00€	180 200.00€	164 350.00€
Total T.T.C	233 040.00 €	210 000.00€	216 240.00 €	197 220.00€
Critère 1 : Prix (40%) Note sur 40	31.55	35.21	34.44	38.02
Critère 2 : Valeur Technique (30%) Note sur 30	25	25	22	27.5
Critère 3 : Délais de livraison (20%) Note sur 20	3	15	0	20
Critère 4 : Conditions de garantie (10%) Note sur 10	2.5	7.5	2.5	10
NOTE GLOBALE	62.05	82.71	58.94	95.52
CLASSEMENT	3	2	4	1
MONTANT INFORMATIF (TTC) DE REPRISE ANCIEN VEHICULE	10 500.00€	7 500.00€	0.00€	4700.00€

Il est proposé aux Membres du Conseil Municipal d'attribuer le marché d'acquisition d'un tracteur et d'équipements multiples à la SARL ETS OLLIER Paul, Pirolles, 43590 BEAUZAC pour un montant total de 164 350.00€ H.T et d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à la conclusion du marché public.

Le Conseil Municipal, oui cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

POUR : 23 dont 2 procurations - **CONTRE :** 0 - **ABSTENTION :** 0

- **ATTRIBUE** le marché-Acquisition d'un tracteur et d'équipements multiples à la SARL ETS OLLIER Paul, Pirolles, 43590 BEAUZAC pour un montant total de 164 350.00€ H.T

- **ACTE** la reprise de l'ancien véhicule Linder pour un montant total de 4700.00€ TTC.

- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à la conclusion de ce marché public.
- **PRECISE** que cette dépense est imputée sur le budget Commune 2023, en section d'investissement, en restes à réaliser au compte 21571.

Blandine PRORIOL : « j'ai été interpellé par l'un des prestataires qui intervenait jusqu'à présent, depuis une quarantaine d'années sur la commune, notamment pour les travaux pour lesquels il utilisait une épareuse, il était un peu étonné du changement d'option de la commune parce que bon, voilà... »

André PEYRAGROSSE : « ceux qui interviendront... »

Blandine PRORIOL : « ...alors est-ce qu'ils continueront à intervenir ? comment ça se répartit ? voilà, parce que, en fait, leur réaction c'était de dire : ben on est une petite entreprise locale, on travaille avec Beauzac depuis longtemps, pour eux, ça change un peu, ils avaient l'impression que ça allait changer la donne, voilà. »

André PEYRAGROSSE : « non, ils interviendront toujours un petit peu parce que même nos employés ne pourront pas faire le travail que faisaient les deux entreprises. Simplement, l'épareuse ce sera pour un peu soulager leur travail. Sachant qu'ils travaillaient beaucoup avec la débroussailleuse et qu'ils faisaient des chemins à la débroussailleuse. Et l'épareuse pourra leur faciliter le travail. C'est uniquement pour ça. »

Jean-Pierre MONCHER : « voilà, ça ne changera rien dans le marché actuel que nous avons avec toutes ces entreprises. »

Blandine PRORIOL : « ça faisait partie des sujets d'inquiétudes des entreprises qui interviennent depuis longtemps. Autre question : on a prévu un budget maintenance du coup, parce que c'est quand même un gros investissement et il y a toujours besoin d'entretenir ce type de matériel, qui peut être facilement... »

Séraphin STEVE : « alors, il y a forcément de la maintenance secondaire, il y a déjà, bon dans le tableau ça n'apparaît forcément, il y a aussi tout ce qui est bien-sûr garanties en dehors d'une casse volontaire ou d'une mauvaise utilisation ou autres. Donc, il y a forcément un budget qui est alloué là-dessus de manière à pouvoir accompagner.

Parce que comme le disait André, à juste titre, si une des demandes c'est de pouvoir aussi diversifier et monter un peu en compétences sur certaines gestions au sein de la Commune, de la collectivité, alors pas sur des gros travaux. Et puis il y a aussi certains prestataires qui, aujourd'hui, sont présents, seront présents encore demain, seront présents pendant quelques années et qui ne seront pas présents sur du long terme. Donc, il y a aussi des choses où on peut peut-être commencer à monter un peu en compétences sur certains domaines avec du matériel qui n'est pas non plus le matériel que certains possèdent aujourd'hui puisque ce n'est pas la même vocation. Pour être honnête, c'est pas du tout la même vocation mais c'était aussi de pouvoir répondre à certains besoins d'utilisations au sein de la collectivité parce que c'est vrai que ce qui revient souvent ce sont nos fossés, nos chemins, certaines zones et qu'on a de belles zones et si on ne les entretient pas malheureusement... Et c'est vrai que le passage à la débroussailleuse est moins efficace que ce qu'on peut faire avec une épareuse même si c'était dans ce but-là. Mais, ça ne baisse pas pour autant, enfin, ça va alléger certaines choses mais on va garder le partenariat que nous avons. »

André PEYRAGROSSE : « moi, j'ai rencontré nos partenaires et ils ne semblaient pas inquiets. »

Blandine PRORIOL : « moi, il y en a un qui est venu me parler. Il m'a interpellé là-dessus, il était inquiet pour son marché. »

André PEYRAGROSSE : « moi, je les ai vus tous les deux, je les ai rencontrés tous les deux mais bon, tu as bien fait de le soulever. »

Jean-Pierre MONCHER : « voilà, ça sera plus simple pour nos agents, plus rapide et moins fatiguant, voilà c'est surtout ça dans l'idée. »

Approbation de la signature d'avenants aux marchés de travaux pour la création d'une Maison France Services

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Commande Publique,
- **Vu** la délibération n° 2020-02-02 du 23 mai 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire (et plus particulièrement l'article 4 qui autorise le Maire à : « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres dont le montant est inférieur à 90 000.00 € H.T, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget* »)
- **Vu** la décision du Maire n° 2021-11 en date du 19 février 2021 portant attribution de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de création d'une Maison France Services au cabinet C2S Construction représenté par l'architecte Sylvain SAULNIER,
- **Vu** la délibération n° 2022-02-005 du 03 mars 2022 portant attribution de marchés de travaux concernant la création d'une Maison France Services, sauf les lots 3, 4 et 7 infructueux,
- **Vu** la délibération n° 2022-03-019 du 14 avril 2022, portant attribution de marchés de travaux concernant la création d'une Maison France Services, pour les lots 3, 4 et 7,
- **Vu** la délibération n° 2022-07-013 du 24 novembre 2022, portant approbation de la signature d'avenants pour les lots 1, 2, 4, 5, 6, 9, 14 et 15, et attribution du marché du lot 8,
- **Vu** la délibération n° 2023-01-014 du 02 février 2023 portant approbation de la signature d'avenants pour les lots 3, 7, 9 et 15,

Considérant le marché signé le 13 mai 2022, avec l'entreprise SERODON et Associés, pour le lot n° 06 – Menuiseries extérieurs Alu - Occultations, pour un montant total de 33 814,00 € HT – 40 576,80 € TTC,

Considérant l'avenant ° 01 approuvé le 24 novembre 2022, avec l'entreprise SERODON et Associés, pour le lot n° 06 – Menuiseries extérieurs Alu - Occultations, pour un montant total de 300,00 € HT soit 360,00 € TTC,

Considérant le marché signé le 08 juin 2022, avec l'entreprise MENUISERIE PONS FREDERIC, pour le lot n° 07 – Menuiseries intérieures bois, pour un montant total de 16 749,00 € HT soit 20 098,80 € TTC,

Considérant l'avenant ° 01 approuvé le 02 février 2023, avec l'entreprise MENUISERIE PONS FREDERIC, pour le lot n° 07 – Menuiseries intérieures bois, pour un montant total de 1 175,00 € HT soit 1 410,00 € TTC,

Considérant le marché signé le 13 mai 2022, avec l'entreprise PEPIER CHARREL, pour le lot n° 09 – Plâtrerie Cloisons sèches Isolation Peinture, pour un montant total de 44 527,75 € HT soit 53 433,30 € TTC,

Considérant l'avenant ° 01 approuvé le 24 novembre 2022, avec l'entreprise PEPIER CHARREL, pour le lot n° 09 – Plâtrerie Cloisons sèches Isolation Peinture, pour un montant total de 344,65 € HT soit 413,58 € TTC,

Considérant l'avenant ° 02 approuvé le 24 novembre 2022, avec l'entreprise PEPIER CHARREL, pour le lot n° 09 – Plâtrerie Cloisons sèches Isolation Peinture, pour un montant total de 446,90 € HT soit 536,28 € TTC,

Considérant les ajustements quantitatifs et les modifications de certains types de matériaux utilisés pour les différents lots, conduisant à une augmentation du montant total des marchés comme suit :

Lot 06 – Menuiseries Extérieures Alu - Occultations :

Avenant n° 02 : travaux supplémentaires pour la pose de cornières Galva pour l'appui de fenêtres, conduisant à une augmentation de 2 165,00 € HT soit 2 598,00 € TTC, portant ainsi le marché à un montant total de 36 279,00 € HT – 43 534,80 € TTC,

Lot 07 – Menuiseries intérieures bois :

Avenant n° 02 : ajustements quantitatifs de certains types de matériaux, modification du sens d'ouverture d'une porte, tablette dans la montée d'escalier, conduisant à une augmentation de 820,50 € HT soit 984,60 € TTC, portant ainsi le marché à un montant total de 18 744,50 € HT soit 22 493,40 € TTC,

Lot 09 – Plâtrerie Cloisons sèches Isolation Peinture :

Avenant n° 03 : travaux supplémentaires pour la finition d'un plafond placostyl, conduisant à une augmentation de 154,50 € HT soit 185,40 € TTC, portant ainsi le marché à un montant total de 45 473,80 € HT soit 54 568,56 € TTC,

Il est précisé que cet avenant se substituerait à celui acté par le conseil Municipal le 2 février 2023 qui n'a finalement pas été finalisé certaines modifications ayant été apportées.

Il est proposé aux Membres du Conseil Municipal d'approuver les avenants, dont le détail se trouve ci-dessus, pour les travaux de Création d'une Maison France Services et d'autoriser le Maire à signer tous documents en ce sens.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

POUR : 23 dont 2 procurations - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

- **APPROUVE** la signature de l'avenant n° 02 du Lot n° 06 – Menuiseries extérieurs Alu - Occultations, avec l'entreprise SERODON et Associés, pour un montant de 2 165,00 € HT soit 2 598,00 € TTC,
- **APPROUVE** la signature de l'avenant n° 02 du Lot n° 07 – Menuiseries intérieures bois, avec l'entreprise MENUISERIE PONS FREDERIC, pour un montant de 820,50 € HT soit 984,60 € TTC,
- **APPROUVE** la signature de l'avenant n° 03 du Lot n° 09 – Plâtrerie Cloisons sèches Isolation Peinture, avec l'entreprise PEPIER-CHARREL, pour un montant de 154,50 € HT soit 185,40 € TTC,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer tous documents en ce sens.

André PEYRAGROSSE : « Il reste un petit peu l'habillage de la pompe à chaleur derrière. »

Jeanine GESSEN : « la sécurisation, non ? »

Jean-Pierre MONCHER : « oui. Voilà, après, il restera quelques peintures sur les murs, sur les barrières mais qu'on va faire en régie. »

Délibération N°2023-02-024

Cession de terrains communaux - ZA de Piroilles

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la demande d'acquisition de la parcelle n° AC 187, propriété communale d'une superficie de 4902 m² formulée par l'entreprise Michalon de Bas-en-Basset,
- **Vu** l'estimation du Pôle d'Evaluation Domaniale en date du 21 juillet 2022,

Considérant que la Commune était propriétaire d'une parcelle AC0131 d'une superficie de 11 334 m² au sein de la Zone de Piroilles, située à Garay de la Chaud.

Considérant que par délibération n°2022-01-010 en date du 1^{er} février 2022, le Conseil Municipal avait approuvé la vente d'une partie de la parcelle AC0131 pour une superficie de 6 438m² au profit de l'Atelier du Réservoir,

Considérant qu'en vue de cette vente un plan de bornage provisoire a précisé les superficies exactes des parcelles cédées ainsi que la numérotation des parcelles.

Considérant que le Conseil Municipal avait par délibération n°2022-03-022 en date du 14 avril 2022 acté la vente d'une partie de cette parcelle (uniquement la partie terrassée) à l'entreprise Authentique Paysage qui n'avait pas pu se concrétiser.

Considérant que l'entreprise Michalon a sollicité la collectivité afin de pouvoir acquérir la parcelle cadastrée n°AC 187 d'une superficie de 4902 m² afin d'y installer une usine de métallurgie/mécanique générale.

Considérant que suite à une première estimation dans le cadre de la 1^{ère} vente, le service du Pôle d'Evaluation Domaniale avait à nouveau été sollicité afin d'estimer l'intégralité de la parcelle y compris la partie boisée.

Considérant l'estimation du bien effectuée par le Pôle d'Evaluation Domaniale en date du 21 juillet 2022 à hauteur de 73 125.00 € pour la totalité de la superficie de la parcelle estimée à cette époque à environ 5000m² soit 14.63€/m².

Considérant que cette parcelle était traversée par un chemin qui ne serait plus exploité compte tenu de la construction future et serait déplacé en bordure de parcelle pour reprendre l'emplacement de la servitude initiale.

Considérant que l'entreprise a proposé à la collectivité de procéder au terrassement du chemin lors du terrassement du terrain avec en contrepartie une prise en compte de ces frais supplémentaires dans le prix de vente du terrain.

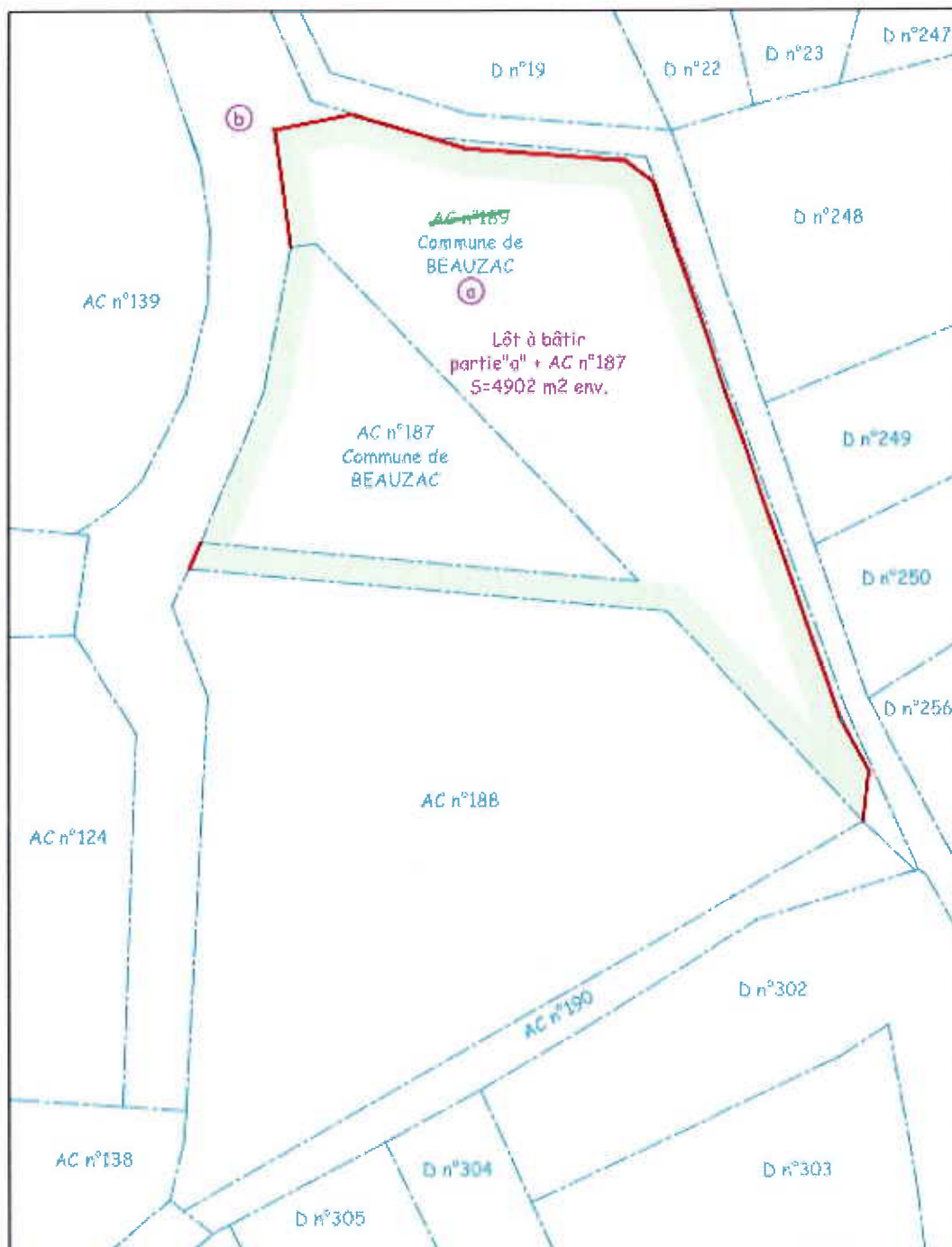
Considérant que la collectivité souhaite fixer le prix de vente sur l'estimation faite par le Pôle d'évaluation domaniale tout en déduisant un coût pour le terrassement du chemin communal pris en charge par l'entreprise,

il est proposé au Conseil Municipal de fixer un prix de vente définitif à 12.24€/m² soit 60 000.48€ arrondis pour la surface cédée d'environ 4902 m² et d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document relatif à cette cession.

Il est également proposé de désigner l'Office Notarial 43.75 pour rédiger l'acte notarié et procéder aux démarches nécessaires à son enregistrement.

Il est rappelé que cette vente sera accompagnée à l'acte par la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron qui en prendra la compétence par la suite.





Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

POUR : 23 dont 2 procurations - **CONTRE** : 0 - **ABSTENTION** : 0

- **ACTE** la vente de la parcelle n°AC187 pour une superficie d'environ 4902m² au profit de l'entreprise Michalon au prix de 12.24/m² soit un montant total arrondi à 60 000.00 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document relatif à cette cession.
- **DESIGNE** l'Office Notarial 43.75 pour rédiger l'acte notarié et procéder aux démarches nécessaires à son enregistrement.

Jeanine GESSEN : « et la conduite de gaz, on la laisse ? »

Jean-Pierre MONCHER : « la conduite de gaz oui, elle va rester. »

Jeanine GESSEN : « et ça le gêne pas ? »

Jean-Pierre MONCHER : « alors, ils pourront rouler dessus mais pas construire. »

Jeanine GESSEN : « et ça ne le gêne pas pour l'implantation de son bâtiment ? »

Jean-Pierre MONCHER : « et ben non ils vont faire, il faut qu'il laisse trois mètres. Et là, on avait demandé à une entreprise spécialisée justement de retrouver cette conduite parce que GRDF ne savait pas exactement où elle se trouvait. Non, ce n'est pas une blague, c'est curieux mais c'est comme ça. Heureusement, il n'y a pas très longtemps que ça a été fait. »

Jean-François CHAMPEIX : « c'est un transfert d'entreprise ? »

Jean-Pierre MONCHER : « oui, c'est un transfert d'entreprise qui va venir de Bas-en-Basset »

Jean-François CHAMPEIX : « il ne garde pas son atelier à Bas ? »

Jean-Pierre MONCHER : « non. Ils vont venir à Beauzac parce qu'ils manquent de place sur Bas. Ils sont actuellement une quinzaine d'employés en métallurgie et leur objectif étant de passer à 20 personnes. Voilà, l'entreprise MICHALON, pour eux c'est assez urgent. Donc, on vous propose de contacter l'Office Notarial ex des Bords de Loire qui s'appelle maintenant 4375 afin de rédiger l'acte notarié et de procéder aux démarches nécessaires à l'enregistrement. Il vous est rappelé que comme pour l'atelier du réservoir, la vente sera accompagnée à l'acte par la Communauté de Communes et du coup cette partie passera dans le giron de la com-com au niveau économie. Voilà, je ne sais pas s'il y a des questions ?

Pour info, il y a une ligne électrique qu'à priori, on devrait pouvoir déplacer. Alors on attend d'avoir les plans définitifs de l'entreprise puisque, après contact avec ENEDIS, il sera possible de déplacer aux frais d'ENEDIS justement, de déplacer ce pylône et de pouvoir enterrer les lignes à partir du moment où ça gêne l'entreprise. Sinon cela aurait été à nous d'en prendre la charge. Un petit peu en aval, en longeant le chemin donc qui va vers OLLIER Matériaux, on va remblayer un petit peu le long de ce chemin ; ça va être busé et remblayé pour permettre du stationnement. A ce niveau-là. Les travaux devraient commencer assez rapidement, ça permettra de remplir ce côté-là. On verra donc, en ce qui concerne l'autre côté il reste quelques parcelles. Il y a une étude qui est lancée par BEAULAIGUE FBI, portée par la Communauté de Communes concernant l'aménagement potentiel de la réserve incendie où on aura peut-être besoin d'un bassin d'orages. Enfin à voir vraiment parce qu'à force d'agrandir la zone, il va peut-être falloir voir s'il faut récupérer peut-être des jus on va dire, des résidus d'arrosage de l'incendie avec potentiellement des bouts de plastique et autres polluants. Donc, on va voir ça. Le gros tas de terre qui est en bordure de Départementale, qui n'est pas des plus accueillants à l'entrée de la Commune, va partir sur le terrain des Archers à partir du mois de Juin. Ça permettra de dégager. On verra donc comment on fait pour cette réserve incendie et puis après ça permettra d'aménager les derniers terrains qui restent propriétés de la Commune et qui sont en zone US donc utilisables pour les entreprises. »

Jeanine GESSEN : « et là, il n'y a pas besoin de remblais pour aménager ? »

Jean-Pierre MONCHER : « peut-être mais ils attendaient les derniers chiffrages, ils ne savaient pas. »

Jeanine GESSEN : « d'accord. »

Jean-Pierre MONCHER : « alors, du coup il risque peut-être d'en manquer effectivement. Certains en sont embarrassés mais il faut tomber au bon moment. Voilà, c'est tout bon ? on peut passer au vote ? La parcelle est viabilisée, l'électricité et l'eau arrivent en bordure de parcelle »

5° - VIE SCOLAIRE

Délibération N°2023-01-025

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Ecole Privée Saint Joseph pour l'année 2023

- **Vu** la délibération n°2001-54 du 13 Avril 2001 approuvant le projet de contrat d'association et la participation financière de la Commune aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Privée Saint-Joseph.
- **Vu** le contrat d'association signé le 19 Décembre 2001 entre l'ETAT et l'Ecole Privée Saint Joseph et notamment son article 12.

- Vu la circulaire préfectorale du 07 Décembre 2012 relative au versement de subventions des communes aux coopératives scolaires.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en application de l'article 12 du contrat d'association signé entre l'ETAT et l'OGEC de l'Ecole Privée Saint Joseph et approuvé par délibération n°2001-54 du 13 Avril 2001, la Commune s'est engagée à participer aux frais de fonctionnement de l'Ecole Privée Saint Joseph tant pour les classes élémentaires que maternelles dans les conditions fixées par l'article 7 du décret n°60-389 du 22 Avril 1960 modifié.

En application des règles édictées par la circulaire N°2007-142 du 27-8-2007, pour le calcul de la participation financière au titre de l'année 2023, la référence prise en compte pour le calcul de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'Ecole Privée Saint Joseph est le coût d'un élève de l'Ecole Publique pour l'année 2022.

Les dépenses engagées globalement par la Commune pour l'école publique (classes élémentaires et maternelles confondues) au titre de cet exercice comptable 2022 se sont élevées à :

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	:	53 878,19 €
Charges de personnel et frais assimilés	:	174 202,35 €
Total des dépenses	:	228 080,54 €

Recettes en atténuation

Atténuation de charges (rbsmt ass. du personnel)	:	885,27 €
Total des recettes	:	885,27 €
Coût de revient de l'école publique	:	227 195,27 €

Le coût par élève est de 1 234,76 € (1 076,78€ en 2022) pour une moyenne de 184 élèves (197 élèves en 2021 / versé en 2022) scolarisés à l'Ecole Publique en 2022.

En conséquence, compte tenu de l'effectif moyen de l'Ecole Privée Saint Joseph qui est de 102 élèves en 2023 (114 en 2021 / versé en 2022), le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter pour 2023 le montant de l'aide financière versée à cet établissement scolaire à 125 945,52 € arrondi à 126 000,00€ soit 2,64% d'augmentation. (La subvention en 2022 étant de 122 760,00 €)

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

POUR : 23 dont 2 procurations - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

- **DECIDE** de fixer la participation annuelle de la Commune au financement des dépenses de fonctionnement de l'Ecole Privée Saint Joseph à la somme de 126 000.00 € pour l'année 2023. Cette somme est versée d'avance à l'O.G.E.C. de l'Ecole Privée Saint Joseph, en trois termes égaux, le 15 Janvier, 15 Avril et 15 Juin, la régularisation éventuelle étant appliquée sur ce dernier terme.
- **S'ENGAGE** à inscrire au Budget Communal - Exercice 2023 - Article 6574 - les crédits correspondant au montant de la dépense susmentionnée.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application de la présente délibération et l'autorise à signer tous documents en ce sens.
- **PRECISE** que le montant de la subvention votée en 2023, servira de base de calcul aux deux premiers acomptes qui seront versés sur l'année 2024. (126 000.00 € / 3 = 42 000,00 €, versés le 15 janvier et le 15 avril 2024)

Jeanine GESSEN : « est-ce qu'on peut noter quand même, qu'il y a une augmentation du prix de revient par élève. C'est, d'après ce que j'ai compris, dû à l'augmentation des énergies aussi mais c'est dû un petit peu aussi au personnel, l'augmentation des prix des personnels. »

Stéphane OLLIER : « il y a une accumulation des charges oui. »

Jeanine GESSEN : « oui, dû peut-être à la titularisation de certains personnels ? »

Stéphane OLLIER : « oui et à la baisse d'élève aussi. »

Jeanine GESSEN : « oui la baisse d'élèves aussi, bien-sûr elle y participe oui. »

Stéphane OLLIER : « c'est ce qui a favorisé l'augmentation. »

Jeanine GESSEN : « et oui bien sûr, on a les mêmes charges à caractère général. »

Jean-Pierre MONCHER : « alors la bonne nouvelle, c'est que 2022 a été une très bonne année au niveau taux de natalité, donc on peut s'en féliciter pour l'avenir. »

Jeanine GESSEN : « dans deux, trois ans »

Jean-Pierre MONCHER : « plus les nouvelles habitations qui vont entrer en service... »

Jeanine GESSEN : « il ne nous en faut pas trop, le juste milieu. »

Jean-Pierre MONCHER : « absolument. »

6° - QUESTIONS DIVERSES

Jean-Pierre MONCHER : « j'aurais deux-trois infos »

Josiane GIRAUD : « donc, moi, je voulais simplement vous annoncer qu'il va y avoir la semaine verte ; A l'entrée j'ai mis des affiches, alors si tout le monde pouvait en prendre une ou deux, on les dispatche et elles seront toutes distribuées rapidement parce que s'il faut que je le fasse demain ça va être plus long pour moi. J'aimerais bien qu'elles soient affichées parce que ce sont les photographes qui nous les ont faites gracieusement. »

Cécile MASCLLET : « et plus sur Beuzac ou les environs ? »

Josiane GIRAUD : « n'importe, plus il y aura du monde qui viendra voir l'expo moins on s'ennuiera pour le gardiennage d'autant plus qu'il faut s'inscrire aussi pour le gardiennage. Donc, il y a une fiche pour s'inscrire pour le gardiennage. Il y a déjà 2-3 personnes qui se sont positionnées, il y en a deux par créneau, c'est bien comme ça on ne s'ennuie pas. Alors si on n'est pas dispo toute l'après-midi, ben on s'arrange, on peut se mettre 3 ou 4 sur le même créneau et après on dispatche. »

Jeanine GESSEN : « je ne me rappelle plus de la date. »

Josiane GIRAUD : « La semaine verte, donc l'expo démarre le 22 donc vous êtes tous invités au vernissage le 22 »

Jeanine GESSEN : « le 22 ? »

Josiane GIRAUD : « Avril, 17 heures avec les photographes, il y a le vernissage donc on est tous invités et dans la semaine qui suit il y a le gardiennage toute la semaine et pour conclure la semaine, il y a une matinée de nettoyage du bois du Chabanou. C'est pareil, tout le monde est convié parce que c'est un chantier collectif et le bois du Chabanou, est destiné à ce que les enfants puissent aller jouer en sécurité dans le bois. D'autant plus que le centre de loisirs va y construire des cabanes, au moins une cabane, pareil, pour la semaine verte avec une association. L'idée est de leur apprendre à construire des cabanes sans clou, sans vis et avec de la ficelle. »

Audrey GORY : « donc, tu ne vas pas finir celle qui est commencée, tu vas en faire une autre ? »

André PEYRAGROSSE : « on l'a démontée. »

Audrey GORY : « la semaine dernière j'y suis allée, elle n'était pas démontée. »

André PEYRAGROSSE : « on l'a démontée ce matin. »

Josiane GIRAUD : « pour la petite histoire, avec André, on a démonté une cabane faite qu'avec des vis, voilà, on l'a démontée et on ne sait pas trop qui a pu faire ça, c'était assez impressionnant. »

Jean-Pierre MONCHER : « Ils l'ont démonté avec une tronçonneuse parce qu'ils n'arrivaient pas à enlever les vis. »

Josiane GIRAUD : « et puis pour finir sur les réjouissances, pour la commission environnement, avant en 2023 nous avons en charge de nous inquiéter de ce qu'on va faire des déchets. A partir de 2024 c'est la loi. En Janvier 2024, tout le monde devra recycler ses biodéchets à la maison ou au pied de son immeuble. Donc la commission environnement fait appel aux bonnes volontés alors pas seulement les gens de la commission environnement parce qu'il y a plein de choses à faire mais pour ceux qui ont envie de s'en occuper pour créer un petit groupe de travail pour se pencher sur le souci histoire d'être prêt en Janvier 2024. Donc, c'est moi qui inscris. Si vous voulez vous inscrire il n'y a pas de souci, je suis preneuse de 2-3 personnes.

Et après, je pensais peut-être mettre 2-3 personnes à contribution pour un caractère un peu participatif aussi parce que de toute façon on va être mis à rude épreuve à ce niveau-là »

Blandine PRORIOL : « Je confonds peut-être avec une autre situation mais il me semble qu'on avait dit qu'on pouvait faire ça au service technique, une collecte des biodéchets. »

Josiane GIRAUD : « non, on n'a jamais dit ça. »

Blandine PRORIOL : « alors, ça a été évoqué quelque part ? »

Josiane GIRAUD : « peut-être mais nous non. »

Blandine PRORIOL : « ça ne vous parle pas ? ça parle à personne ? »

Jean-Pierre MONCHER : « non, c'est le compostage au service technique, ce n'est pas les biodéchets. »

Blandine PRORIOL : « ah c'est le compostage. »

Josiane GIRAUD : « c'est le compostage des services techniques. »

Blandine PRORIOL : « ah mais ce n'est pas de tout le monde. Ah moi je pensais que c'était pour tout le monde. »

Josiane GIRAUD : « non, on a pensé avec les services techniques mais ce n'est pas si simple à organiser et à faire rentrer dans les mœurs. Donc quand les services techniques auront expérimenté la chose, si on s'aperçoit que ça a bien marché, on pourra réfléchir en fonction. »

Blandine PRORIOL : « d'accord. »

Josiane GIRAUD : « mais c'est vrai que l'idée n'est pas de l'ouvrir tout de suite. Pas tout de suite. »

Jean-Pierre MONCHER : « Josiane a déjà assisté à plusieurs formations sur le compostage et sur la com-com, on a deux maîtres composteurs donc, ils pourront intervenir sur la Commune. On fera aussi au moins une réunion publique mais il faudra sans doute en faire plusieurs pour vraiment associer les gens, leur expliquer comment on composte et puis on installera sur certains quartiers, de façon stratégique, des composteurs pour que les gens puissent amener dans leur quartier s'ils n'ont pas de jardin ou de balcon, amener directement leurs déchets. Il y aura un référent bien-sûr, un ou deux référents par secteur pour que ça se passe bien. Il y a notamment sur les Villettes, qui a mis ça en place déjà depuis plusieurs mois, où ça se passe très bien. Et voilà on pourra peut-être même faire des visites, éventuellement une visite des lieux, on pourra aller sur le terrain, peut-être, voire comment ça se passe ailleurs. »

Blandine PRORIOL : « et là, la maintenance de ces sites de collectes collectifs, elle est assurée par la Commune ou elle sera assurée par la Communauté de Communes ? »

Josiane GIRAUD : « tout est à construire. »

André PEYRAGROSSE : « tout est à construire, on ne sait pas trop justement. »

Blandine PRORIOL : « oui par exemple aux Villettes, ils ont opté pour ? »

Jean-Pierre MONCHER : « pour l'instant, c'est eux qui le font. »

Josiane GIRAUD : « c'est le jardinier d'à côté. »

Jean-Pierre MONCHER : « parce que les gens peuvent se servir et récupérer le compost et le mettre dans leur pot, mettre dans leur jardin. »

Josiane GIRAUD : « aux Villettes, c'est le jardin Funambule. »

Jeanine GESSEN : « ce qui veut dire, je m'interroge, je ne sais pas... on ne relèvera plus les ordures ménagères ? »

Josiane GIRAUD : « on ne les mettra plus ce qui sera interdit ou fortement déconseillé : de mettre toutes les épluchures de légumes, tous les restes des repas dans les poubelles. Tout ça pour faire baisser le poids des poubelles »

Jeanine GESSEN : « d'accord. »

Béatrice GALLOT : « C'est un tri supplémentaire. »

Josiane GIRAUD : « Oui mais qui doit rester à la maison. »

Jean-Pierre MONCHER : « ça permettra de diminuer les volumes, de recycler justement et moins de volume ça veut dire moins de coût donc économie. Ça sera un travail de longue haleine mais il faut bien commencer un jour. N'hésitez pas à aller voir Josiane, elle prend les inscriptions ce soir, voilà.

Autre info, pour la vogue qui aura lieu les 6, 7 et 8 Mai, la cérémonie au monument de commémoration de l'Armistice aura lieu le 7 Mai à 11h30 avec la participation de la Ligérienne de Bas et le feu d'artifice, que nous n'avions pas pu faire le 13 Juillet dernier du coup et qu'on ne fera pas le 13 Juillet prochain, aura lieu le dimanche 7. Voilà, on avait réparti le 13 Juillet de l'année dernière en deux : une partie a été le spectacle son et lumières sur l'église pendant les fêtes de Noël et puis une autre partie qui sera rajoutée sur le 7 Mai, le dimanche soir pour accompagner le moule-frites du foot et du basket et continuer un petit plus la fête. Le lendemain c'est férié ça permettait d'avoir cette opportunité-là. Voilà, je ne sais pas, est-ce qu'il y a d'autres infos ou remarques ? »

Martine CHOUVELON : « je voudrais juste annoncer du fait que la Commune soit jumelée avec la ville de Camigliano en Italie, il va y avoir du 26 au 30 Avril un échange scolaire avec une classe de 21 élèves de Camigliano qui sont en 4ème et l'échange va avoir lieu avec des classes de CM1-CM2 des écoles. C'était pour info, pour que vous le sachiez tous. »

Jeanine GESSEN : « et il va y avoir une ouverture à la population ? Est-ce qu'il va y avoir une réception officielle ? Est-ce que tout le monde pourra participer ? »

Martine CHOUVELON : « Ce sera un peu compliqué, une ouverture à la population ce ne sera pas possible. Ils vont arriver le mercredi à midi. Du fait que ce sont des ados, il y a le Bocal qui s'investit pour les accueillir le mercredi après-midi de manière à ce qu'ils fréquentent des jeunes à peu près de leur âge puisqu'ici ce sont des élèves de CM1-CM2 donc ils sont quand même plus jeunes qu'eux.

Le jeudi, ils passent la journée répartis dans les deux écoles une matinée dans une école, une après-midi dans l'autre. Le vendredi il fallait qu'on associe à ça une sortie un peu plus ludique, et on les amène à Vulcania du fait que nous sommes dans une région volcanique. Le samedi matin ils restent dans les familles et le samedi après-midi on les amène quand même découvrir le Puy-en-Velay et ils repartent le dimanche matin. »

Jeanine GESSEN : « je trouve que c'est un peu dommage parce que le jumelage comme tu l'as très bien dit, c'est entre les deux communes et il faut que, enfin moi j'ai l'impression qu'il faudrait qu'il y ait quand même de nouvelles personnes qui puissent rentrer au comité de jumelage et notamment des plus jeunes et plus on restera en cercle fermé et moins on aura de chance de pouvoir obtenir d'autres personnes qui pourront s'investir. »

Martine CHOUVELON : « on ne reste pas en cercle fermé, on est ouvert à toute personne, il y a quand même de nouvelles personnes plus jeunes qui sont venues. Lorsqu'il y a eu des échanges, on a eu pendant un an ou deux ans des parents qui sont venus et puis au bout d'un moment ils arrêtent parce que leurs enfants sont plus jeunes, ils ont d'autres activités. »

Jeanine GESSEN : « on est d'accord mais justement il faut un renouvellement continu. »

Martine CHOUVELON : « oui mais bon, il y a quand même un renouvellement qui se fait chaque année. »

Jeanine GESSEN : « je trouve que c'est dommage. »

Audrey GORY : « si en plus je peux me permettre de rajouter quelque chose, c'est que vous avez galéré depuis deux ans pour essayer de les faire venir donc déjà ils sont là quatre jours, même si ce n'est pas autant que ce que l'on aurait voulu faire à la base, c'est déjà une petite victoire parce que je pense que tu dois le savoir d'ailleurs mieux que moi, c'est très difficile de les faire venir. »

Béatrice GALLOT : « ce qui est chouette c'est que les enfants Italiens rencontrent des enfants Français avant tout. »

Martine CHOUVELON : « oui c'est le but. »

Béatrice GALLOT : « le but c'est que les enfants puissent en profiter un maximum et pas que ce soit trop volumineux. »

Jeanine GESSEN : « oui bien-sûr mais le jumelage c'est entre deux communes donc il faut bien qu'ils aient l'impression de... enfin ils aiment bien voir la population. Et Vulcania, on avait eu un mauvais, enfin une fois on les avait amenés à Vulcania et ça ne s'était pas très bien passé. »

Martine CHOUVELON : « c'était des adultes. »

Jeanine GESSEN : « oui, alors vous n'avez pas peur que ça recommence ? »

Audrey GORY : « et ce n'était peut-être pas le Vulcania d'aujourd'hui aussi. »

Martine CHOUVELON : « ben non parce que là vraiment quand on leur a proposé, les profs étaient vraiment enchantés. »

Jeanine GESSEN : « ah d'accord. »

Audrey GORY : « Vulcania a vachement évolué. »

Jean-Pierre MONCHER : « bon c'est tout bon ? je vous remercie, il est 0h45, n'oubliez pas de signer, il y a plein de choses à signer s'il vous plaît. Merci »

Levée de séance : 00h46

Le Maire,

Jean-Pierre MONCHER



Le Secrétaire de séance,

Céline LAMBERT